République Démocratique du Congo





République Démocratique du Congo

GENRE ET CONFLITS ARMES. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET AFRIQUE SUBSAHARIENNE

GENRE-TRAVAIL-MOBILITES

ORESDDA-GTM

Actes du colloque International « **GENRE ET CONFLITS EN AFRIQUE** » DU 07 AU 09 OCTOBRE 2010 A KINSHASA UNIVERSITE DE KINSHASA

Co-dirigé par Catherine ODIMBA, Marguerite ROLLINDE Jacques TSHIBWABWA

Réseau Universitaire des Chercheurs en Genre

Novembre 2013

Genre et conflits armés. République démocratique du Congo et Afrique subsaharienne

Co-dirigé par Catherine ODIMBA, Marguerite ROLLINDE et Jacques TSHIBWABWA

L'accent mis communément sur le caractère nationalo-communautaire des conflits qui déchirent l'Afrique subsaharienne évite de tenir compte du rôle joué dans leur déclenchement par les multinationales implantées dans ces pays, ainsi que par les acteurs politiques locaux, régionaux et internationaux, dans un contexte de globalisation marqué par la tendance à la privatisation des terres et des ressources qu'elles recèlent. C'est ce qui a conduit les auteur-e-s de cet ouvrage à privilégier le terme de « conflits lucratifs » à celui communément utilisé de « conflits ethniques » entre tribus ou groupes rivaux.

Une telle logique passe par le contrôle politique et militaire du territoire et se traduit par une militarisation de la société elle-même et une omniprésence d'une violence ethnogenrée. Les femmes en sont les victimes principales, mais aussi les actrices, volontairement ou à leur corps défendant, quand elles prennent les armes et passent du côté des génocidaires, en arguant d'une nécessaire homogénéité et pureté d'un territoire dont elles se font les gardiennes.

Mais pour toutes ces femmes, la violence économique s'ajoute aux violences physiques. La guerre renforce la féminisation de la pauvreté et crée des rapports de pouvoir et d'exclusion sociale et culturelle fondés sur le sexe. Cependant, a contrario, en raison même du rôle, assigné et/ou assumé, qui leur revient, la guerre peut avoir des vertus émancipatrices pour les femmes en modifiant un espace socio économique genré et en faisant d'elles non plus des victimes mais des actrices susceptibles d'agir sur le terrain économique, éducatif et politique.

Ainsi, au delà de la diversité des approches et des actions entreprises par les femmes d'Afrique et d'ailleurs, ce qui émerge c'est l'idée qu'elles peuvent agir sur leur propre destin en agissant sur leur société et sur leurs dirigeants. Pour ce faire, elles développent, un peu partout, des stratégies de sortie de conflit, convaincues du lien qui existe entre guerre et pauvreté, entre violence armée et violence au sein de la famille, entre rapports

de domination fondés sur l'appartenance à une nation, à une religion, à une ethnie et rapports fondés sur le sexe.

Genre et conflits armés en Afrique. Approche comparée

Introduction générale : ROLLINDE Marguerite et ODIMBA Catherine

I. Reconstruction des rôles genrés dans des sociétés militarisées

- TSHIBWABWA Jacques : Genre et dynamiques territoriale de la conflictualité : Etat des lieux, enjeux et perspectives.
- AUGE Axel: Professionnaliser au genre les soldats de la paix? Les limites socio-anthropologiques de la formation au genre des soldats de la CEMAC (Afrique centrale)

II. Arguments identitaires et enjeux lucratifs

- GRABSKA Katarzyna: Filles aux AK-47, femmes violées, porteuses de valises ; masculinités militarisées et hommes devenus femmes : les guerres au sud soudan et la multiplicité des identités de genre
- MUSHAMALIRWA Lydie : « Dynamiques identitaires et communautaires autour de la violence genrée et ethnique au Sud-Kivu (RDC) »
- TOE MINIWO Carlos: Etre femme de rebelle dans un espace de base arrière des conflits armés en Afrique de l'Ouest

III. Femmes victimes, femmes actrices

- BISIMWA Venantie: Mobilité sociale et reconstruction des rôles des hommes et des femmes dans les zones à conflits de la RDC : logique des interventions des acteurs humanitaires
- FREEDMAN Jane : Genre, conflits armés et politiques internationales : Un échec pour les femmes ?
- MATUNDU MBAMBI Annie : Au delà de la prise en compte de la résolution 1325 : Quelle évaluation faisons-nous dans la situation des femmes en conflits armés en RDC
- CARBUNAR Clara, Résistance de femmes contre la violence et la destruction. Point de vue d'une activiste française de la Marche Mondiale des Femmes passée par Bukavu en octobre 2010

Genre, conflits armés et politiques internationales : Un échec pour les femmes ?

Jane FREEDMAN, Professeure, Université Saint Denis/Paris 8, UMR CRESPPAGTM

L'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité a été vue par de nombreuses militantes féministes comme un large pas en avant dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans les conflits armés. Douze ans plus tard, après l'adoption de plusieurs nouvelles résolutions onusiennes traitant du sort des femmes pendant les conflits armés et de leur rôle dans la résolution de ces conflits, le bilan reste mitigé. Si l'adoption des résolutions onusiennes, en tandem avec l'évolution du droit pénal international, a pu avoir un impact symbolique important en inscrivant les questions des violences liées au genre pendant les conflits sur l'agenda international, les impacts réels de ces résolutions sur le terrain dans les pays en guerre sont moins tangibles. Dans cet article nous allons examiner d'abord l'évolution des normes et des politiques internationales sur le genre dans les situations de conflit armé et de « post-conflit » avant de passer à une analyse des obstacles à l'implémentation de ces normes et ces politiques sur les terrains de conflit.

Les Résolutions Internationales « Femmes, Paix, Sécurité »

Le passage de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2000 est le fruit d'années de travail et de mobilisation par des groupes féministes. Carol Cohn raconte comment pour ces groupes féministes, l'idée d'influencer le Conseil de Sécurité était une stratégie nouvelle et ambitieuse pour accéder au « cœur » du pouvoir des Nations Unies, et qui plus est, d'un lieu hautement « masculin » et « militarisé » (Cohn, 2008). En particulier, le NGO Working Group on Women, Peace and Security (Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité), créé à la suite de la réunion de Beijing+5, a eu un impact important dans l'écriture et l'adoption par le Conseil de Sécurité de la Résolution 1325.

_

¹ Le terme « post-conflit » peut être contesté en ce que son utilisation créé l'impression d'une nette distinction entre les périodes de « conflit » et de « post-conflit » avec un moment de changement qui les sépare, et avec un arrêt complet des violences en période de « post-conflit ». En réalité les transitions entre les différentes périodes de « pré-conflit », « conflit » et « post-conflit » se font beaucoup moins clairement, et il serait mieux de concevoir la transition entre ces différentes périodes comme un continuum ou on voit une augmentation ou une diminution des niveaux de violence et de conflictualité à l'intérieur d'une société.

La résolution 1325 sur «Femmes, Paix et Sécurité » peut être vue comme une révolution dans le paysage des politiques internationales sur la sécurité : en effet, c'est la première fois que le Conseil de sécurité a parlé de la situation des femmes dans les conflits armés et a reconnu que les femmes avaient le droit de participer à tous les niveaux au processus de prévention et de résolution des conflits, et du maintien de la paix. La résolution appelle tous les États membres à prendre des mesures spécifiques pour protéger les femmes et les filles, y compris contre les violences sexuelles et basées sur le genre ; à donner une protection à des femmes déplacées par les conflits ; à former les forces de maintien de paix et les forces de sécurité locales pour les sensibiliser aux questions de genre ; et à soutenir la participation des femmes dans les processus de réconciliation et de construction de la paix. Les Etats sont appelés donc à mettre œuvre un processus de « gender mainstreaming » (intégration systématique du genre)² dans les opérations de maintien de la paix et de reconstruction post-conflit.

Suite à la résolution 1325, le Conseil de sécurité a adopté d'autres résolutions sur des questions spécifiques relatives à la problématique des rapports de genre dans les conflits armés. Notamment, en juin 2008, une résolution sur les violences sexuelles dans les conflits armés (résolution 1820) a été adoptée. Cette résolution reconnaît que les violences sexuelles sont utilisées comme tactique de guerre et demande la cessation immédiate de toutes formes de violences sexuelles contre les populations civiles pendant les conflits armés. La résolution fait aussi un lien spécifique entre la justice, la réforme du secteur de sécurité et le genre dans les processus de reconstruction post-conflit. En septembre 2009 une deuxième résolution sur les violences sexuelles pendant les conflits (résolution 1888) appelait à la création immédiate d'un représentant spécial qui pourrait coordonner les efforts des organisations internationales et les autorités nationales dans la lutte contre ces violences. Enfin en 2010, la résolution 1960 qui a réaffirmé l'engagement des Nations Unies à l'implémentation des résolutions précédentes sur les femmes, la paix et la sécurité, soulignant la nécessité de lutter contre les violences basées sur le genre

_

² « Gender mainstreaming » a été défini par l'Ecosoc en 1997 comme : "L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée".

pendant les conflits, et d'assurer la participation des femmes aux processus de réconciliation et de reconstruction.

Malgré toutes les résolutions onusiennes et les débats qui ont eu lieu sur ces questions dans l'arène internationale, les violences sexuelles et liées au genre et les violences contre les femmes pendant les conflits continuent. Des incidents récents en République Démocratique du Congo (Freedman, 2011), en Côte d'Ivoire ou en Libye (pour ne mentionner que quelques exemples) attestent de la prévalence de ce genre de violence. En même temps les femmes restent trop souvent exclues des processus de négociation de paix, de réconciliation et de reconstruction post-conflit. Une étude publiée par l'UNFEM en avril 2009, a montré que dans les 21 processus de paix majeur depuis 1992 qui ont été étudiés, seulement 2,4 pour cent des signataires des accords des paix ont été des femmes, et le pourcentage des femmes participantes dans les équipes de négociation n'était en moyenne que de 5,9 pour cent. Le rapport souligne aussi qu'aucune femme n'a été nommée comme chef d'équipe dans les négociations de paix soutenu par l'ONU³.

Obstacles à la mise en œuvre des Résolutions Internationales

Nous pourrions donc nous demander si ces résolutions et les actions internationales qui les accompagnent ont eu une vraie utilité. D'un côté, nous pouvons souligner l'importance symbolique des résolutions internationales qui ont créé un régime international de lutte contre les violences sexuelles pendant les conflits. Mais, d'un autre côté, nous pourrions noter un décalage important entre les normes et les conventions internationales et leur mise en œuvre au niveau national ou local. Les obstacles à la concrétisation des résolutions internationales sont multiples et existent au niveau des organisations internationales elles-mêmes mais aussi au niveau des gouvernements nationaux et des organisations de la société civile. Aux obstacles liés à un manque de coordination entre organisations, des inefficacités bureaucratiques et un manque de financements pour des programmes sur les femmes et le genre, s'ajoutent des problèmes liés à la compréhension même des rapports de genre et de la position des femmes dans les sociétés en conflit.

³ UNIFEM 2009, « Women's Particiption in Peace Negotiations : Connections between Presence and Influence », téléchargeable à

http://www.realizingrights.org/pdf/UNIFEM_handout_Women_in_peace_processes_Brief_April_20_200 9.pdf

Un problème majeur dans la mise en œuvre des résolutions onusiennes réside dans le fait que ces résolutions n'ont pas de pouvoir contraignant à l'égard des États membres qui, de ce fait, sont souvent lents à suivre les recommandations internationales. La résolution 1325, par exemple, a appelé chaque État-membre à mettre en place un Plan d'action national, mais à l'heure actuelle il n'y a qu'une vingtaine de pays qui ont élaboré un tel plan. ⁴ Il semble que pour la plupart des pays, cette question n'est pas prioritaire. Les plans nationaux qui ont été formulés peuvent être critiqués pour leur approche « intégrative » plutôt que « transformative » de genre (Hudson, 2009). En d'autres termes, ces plans « ajoutent » les femmes à des structures et des actions déjà existantes, sans s'interroger sur les rapports de genre qui sous-tendent les violences sexuelles liées au genre pendant les conflits ni sur l'absence des femmes des lieux de négociation ou de décision dans les périodes de sortie et de « post » conflit. De plus, même quand un Plan d'action national a été adopté par un pays, l'implémentation de ce plan n'est pas toujours assurée. Dans le cas de la France, par exemple, un Plan d'action national a été adopté à la fin de 2010 pour marquer le dixième anniversaire de la Résolution 1325. Mais malgré l'existence d'un comité interministériel pour suivre l'implémentation du Plan, la mise en œuvre tarde à se faire, dû à un manque de ressources alloués et aussi un manque d'intérêt de quelques personnes à l'intérieur des ministères concernés⁵. Cette situation de manque de moyens pour la mise en œuvre des Plans d'action nationaux a également été notée par rapport à d'autres pays⁶.

Si les organisations internationales ont été plus rapides que les États à mettre en place des plans d'application des résolutions onusiennes sur le genre pendant les conflits, la concrétisation de vrais programmes de travail est toujours compliquée. Les organisations de l'ONU doivent mettre en place une politique de « gender mainstreaming » ce qui veut dire qu'ils doivent intégrer les approches « genrées » à tous les niveaux des opérations. La définition officielle adoptée du « gender mainstreaming » (voir note 2) implique donc l'intégration d'une analyse des besoins spécifiques des hommes et des femmes ainsi que des impacts différenciés des

_

⁴ Au moment d'écrire le chiffre reste à 27 pays sur les 192 membres des Nations Unies, les Plans d'action national peuvent être consulté sur le site internet de Peace Women, http://peacewomen.org/pages/about-1325/national-action-plans-naps, mais il faut ajouter à ceux qui sont listés sur le site les Plans de la République Démocratique du Congo, et de la France, qui ont été élaboré plus récemment.

⁵ Entretiens avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes et avec d'autres membres du comité interministériel, mars à juin 2011.

⁶ Voir conclusions d'un colloque international « Promouvoir la participation des femmes à la reconstruction post-conflit », 22 juin 2011, Paris.

politiques sur les hommes et les femmes. Cependant, si l'idée de « mainstreaming » peut être perçue comme radicale dans son idée de toucher à toutes les domaines des politiques, des critiques ont montré comment l'adoption de « mainstreaming » peut aussi mener à une dilution de l'impact de la prise en compte de genre. Au lieu d'être « transformateur », le mainstreaming se contente de parler des femmes, sans bousculer les compréhensions et les significations dominantes des rapports sociaux de domination. Donc les questions fondamentales liées à la construction même des masculinités et des féminités dans et par les conflits sont écartées, et les représentations dominantes des femmes comme «victimes » restent intouchées.

La mise en place des activités liées à l'application de la résolution 1325 a souvent été effectuée dans le cadre de cette politique de « mainstreaming » qui est elle-même critiquée pour son manque de pouvoir transformatif des opérations des organisations internationales. Une des principales concrétisations de la résolution 1325 a été d'envoyer des conseillers sur le genre dans les missions présentes dans les pays en conflit. Un conseiller sur le genre au siège de l'UNDPKO à New York soutient le travail de ces conseillers sur le terrain. Un des problèmes signalés par ces derniers est un manque de respect pour le travail qu'ils/elles font par les autres membres des missions de l'ONU. Ils/elles n'ont pas de budget spécifique alloué et donc sont dépendants de la volonté du chef de mission pour financer des projets liés au genre et à la protection des femmes. Une conseillère explique qu'elle n'a pas pu accéder aux populations rurales loin de la capitale parce qu'elle n'avait pas l'argent pour financer des déplacements dans le pays où elle travaillait (citée dans Keaney-Mischel, 2006). Le fait d'avoir à convaincre sa propre organisation avant de lancer des initiatives pour protéger les femmes et pour faire avancer l'égalité de genre est un problème qui est souligné par plusieurs femmes qui ont travaillé pour les missions onusiennes de maintien de la paix. L'ex-conseillère sur le genre pour les missions de l'ONU en RDC (République Démocratique du Congo) affirme, par exemple, que quand elle est arrivée, on ne lui a pas donné d'ordinateur ni de voiture; en bref, il était clair qu'elle n'était pas la bienvenue dans cette mission (Cohn et al., 2004). Cette résistance à l'intégration des activités et des programmes sur les femmes et le genre peut aussi être observée chez certaines associations de la société civile et certaines ONG, pour lesquelles la question des femmes reste secondaire, derrière les questions plus « urgentes » ou plus « importantes » de la résolution militaire des conflits par exemple. La présence de ces conseillers sur le genre peut être très importante pour

faire avancer les questions sur la protection des femmes pendant les conflits armés comme l'ont montré les recherches sur la Sierra Leone (Barnes, 2008). Mais trop souvent ces conseillers n'ont pas les ressources nécessaires pour mener à bien leurs activités sur le terrain.

Les femmes absentes de la table de négociation

Comme on l'a montré plus haut, les femmes sont toujours absentes des postes et des rôles majeurs dans les processus de négociation et de réconciliation à la sortie de crises et de conflits armés. Les résolutions internationales ont souligné l'importance de la participation des femmes dans ces processus, mais il semble qu'il y a toujours des obstacles importants à cette participation. Nous avons discuté ci-dessus des problèmes liés aux attitudes des décideurs politiques nationaux et internationaux, mais on peut aussi relever un problème fondamental lié à la construction même de ce type de négociations. Comme l'explique bien Christine Bell, même le terme de « processus de paix » est essentiellement genré. En effet, le terme n'est appliqué que quand les protagonistes militaires viennent à la table pour tenter de mettre fin aux violences. En se focalisant sur la nécessité de conclure un cessez-le feu militaire et d'inclure ces protagonistes militaires, il est inévitable que le processus de paix luimême se concentre sur les hommes (Bell, 2004). La nature « militaire » de ces processus de paix fait en même temps que les questions d'égalité de genre ou des droits des femmes ne sont pas considérées comme ayant une place dans ces processus (Anderlini, 2007).

Cette nature « masculine » et militaire des processus de paix fait qu'il est très difficile pour les femmes d'y entrer et d'y retrouver leur place. On peut essayer d'appliquer les résolutions internationales pour pousser les partis aux négociations à inclure les femmes, mais souvent ces partis opposés sont très résistants aux pressions venant de l'extérieur pour inclure les femmes. De plus, les femmes ont rarement accès aux espaces où se construisent les relations « informelles », où les participants dans les négociations établissent des rapports personnels de confiance. Cette exclusion nuit clairement aux possibilités pour les femmes de participer pleinement dans les négociations de paix. Il est même suggéré parfois que la présence des femmes à la table de négociation pourrait aliéner quelques participants et donc nuire au processus de paix (International Alert, 2004).

Les femmes qui arrivent à participer dans ces processus se retrouvent donc face à un double défi- celui de se faire accepter dans des structures qui ont été construites selon un modèle masculin, et celui de transformer ces structures pour y faire entrer les questions d'égalité de genre et des expériences et des besoins des femmes. Comme l'explique Bell : « Pour avoir un impact sur les processus de négociations et sur les accords de paix qui en résultent et leur implémentation, il faut que les femmes trouvent en même temps des façons d'accéder aux processus qui ont été construits sans elle et de recadrer les questions qui sont au cœur de ces processus » (Bell, 2004 : 99).

Dans de telles circonstances, on peut expliquer aussi l'impact limité des résolutions onusiennes et des interventions internationales. Dans une analyse des processus et des accords de paix signés depuis le passage de la Résolution 1325, on peut faire l'observation que les questions d'égalité de genre et des droits des femmes ont été généralement absents ou sinon ont été traitées de façon marginale.

Lutter contre les violences sexuelles et liées au genre

Un autre aspect des résolutions internationales sur les femmes, le genre et la paix, et la volonté affichée par les organisations internationales de lutter contre les violences sexuelles et liées au genre, qui sont trop souvent une caractéristique de conflits armés. Mais ici, comme avec la participation des femmes aux processus de paix, l'impact des politiques internationales a été limité. Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, le niveau de violence contre les femmes pendant les conflits armés reste alarmant. Même dans les périodes de « post-conflit » quand les accords de paix ont été signés, le niveau de ce type de violence reste élevé, signe d'une « normalisation » des violences dans les sociétés affectées par la guerre. Mais comme avec le problème de la non-participation des femmes aux processus de paix, la question de lutter contre ces violences est fréquemment écartée dans la mise en place des politiques de réconciliation et de reconstruction. L'impératif de conclure un accord de paix prime sur le fait que les violences - et surtout les violences de genre - peuvent continuer audelà de tout accord écrit. Le paradigme libéral d'un accord de paix suivi d'élections « démocratiques », qui est imposé comme « solution » aux conflits armés, néglige ou cache donc la continuité des violences liées au genre.

D'ailleurs, même quand il existe une volonté de faire quelque chose pour aider les femmes victimes de violences sexuelles, les solutions apportées ne sont pas toujours

adaptées au contexte local, surtout quand ces victimes risquent souvent d'être stigmatisées ou même chassées par leur communauté si elles parlent des violences subies. Puechgirbal donne l'exemple d'un centre de soins en RDC qui donnaient des soins et des conseils aux victimes de viol. Comme ce centre possédait des ressources très limitées, les ONG et les organisations internationales ont proposé de construire un nouveau centre médical protégé par des soldats. Mais bien sûr une telle solution était absurde – il était très peu probable que les femmes congolaises victimes de viol veuillent être vues entrant dans un tel centre entouré de soldats. Pour elles, le plus important était la discrétion et le fait de pouvoir être soignées sans se faire remarquer par la communauté (Puechguirbal, 2004). Un tel exemple illustre le problème des solutions «importées » de l'extérieur sans une vraie réflexion sur les conditions locales, y compris sur les rapports de pouvoir et de domination qui existent au sein des communautés. De pareilles pratiques ont été notées dans les programmes de protection des réfugiés. Des violences sexuelles sont fréquentes dans les camps de réfugiés et les femmes se trouvent dans des positions d'insécurité lorsqu'elles doivent aller chercher, par exemple, de l'eau ou du bois (Freedman, 2007). Pour y répondre, dans plusieurs camps, des sections spécifiques pour les femmes « vulnérables » ont été établies. Mais le fait de mettre à part ces femmes et de les montrer comme « vulnérables » peut en fait accroître leur insécurité parce qu'elles seront plus facilement identifiables par les auteurs des violences. Ce type de problème ne peut être résolu qu'en dialoguant avec les populations locales pour identifier leurs vrais besoins. Un tel dialogue est trop souvent absent des activités des organisations internationales et des ONG qui ont tendance à importer des solutions de l'extérieur sans prendre en compte des initiatives locales (Barnes, 2008).

Pour être un outil vraiment efficace contre les violences sexuelles, il semble que les actions et les politiques internationales devraient être adaptées aux situations locales avec une vraie prise en compte des rapports imbriqués de domination dans chaque contexte. Mais pour cette adoption locale de la résolution 1325 et des autres, il faut que les informations sur ces résolutions filtrent jusqu'aux femmes qui sont ellesmêmes concernées, ce qui n'est pas toujours le cas. L'UNIFEM (United Nations Development Fund for Women)⁷ a fait traduire la résolution dans plusieurs langues locales pour pouvoir la diffuser plus facilement auprès des populations locales, mais il est toujours vrai que la plupart des femmes ne sont pas elles-mêmes au courant de

-

⁷ L'UNIFEM fait maintenant parti de la nouvelle agence Onusienne pour les femmes, l'ONU Femmes.

son contenu. Même si l'adoption des résolutions onusiennes et les avancées du droit pénal peuvent être vues comme des outils de plaidoyer à l'usage des femmes au niveau local pour faire avancer leurs droits, le manque d'information reste un obstacle crucial. Une avocate en RDC, qui a étudié l'impact de la résolution 1325 dans son pays, remarque l'ignorance de la résolution par les femmes et surtout des femmes dans les provinces. Elle note aussi les obstacles qui existent toujours à l'accès de ces dernières aux procédures judiciaires, des obstacles qui sont liés à des pratiques discriminatoires persistantes (Esambo Diata, 2008).

Les résolutions onusiennes sur les femmes, la paix et la sécurité sont importantes en mettant ces questions à l'agenda et en créant des outils pour ceux et celles qui veulent protéger les droits des femmes pendant les conflits armés. Mais pour dépasser les obstacles qui existent à la mise en œuvre de ces résolutions, il faut une vraie réflexion sur les rapports de pouvoir et de domination qui existent – des rapports de genre, d'ethnicité, de race et de classe. Pour faire cela il faut dépasser la simple vision des femmes comme « victimes » des conflits armés et voir aussi les divers rôles qu'elles jouent. En considérant les femmes comme actrices et non comme victimes passives, il serait possible d'écouter leur voix et de développer des stratégies adaptées aux contextes locaux et aux besoins des femmes et des hommes dans des périodes de conflit et de post-conflit. Les organisations internationales et les ONG devraient travailler avec les populations locales en écoutant leurs besoins et en soutenant leurs propres initiatives, pour pouvoir arriver à des solutions qui soient acceptées et acceptables par tous, et qui offrent une vraie protection et une réelle sécurité aux populations des pays en conflit.

Des conditions d'émergence de la solidarité entre femmes en période de crises en **RDC**

Venantie BISIMWA NABINTU, Experte en genre et violences sexuelles et basées sur le genre

Introduction

Encouragés par un contexte international d'impunité des crimes internationaux et des crimes de violences sexuelles, les troupes et groupes armés qui avaient agressé la RDC en 1996 ont utilisé le corps de la femme dans leur tactique de guerre. Le sexe de la femme permet d'agir de façon insidieuse et d'atteindre plusieurs objectifs à la fois, à court, moyen et long termes. Déstructurer les familles et détruire les valeurs culturelles, terroriser les populations civiles vivant dans les zones visées pour l'exploitation anarchique présente et future des ressources naturelles¹ et pour les forcer aux déplacements, diminuer en nombre la population des résistants à ces politiques économiques de prédation et se garantir le contrôle politique de ces zones, telles sont les motivations profondes des violences perpétrées par les acteurs visibles et invisibles impliqués dans les conflits en RDC.

Pour maintenir le moral des troupes² et susciter leur engagement dans une guerre aux contours mal expliqués, seule la drogue et le réveil des réflexes primaires et bestiaux pourraient susciter l'action. C'est aussi une des raisons pour lesquelles les enfants ont été massivement enrôlés de force dans les troupes et groupes armés. La multiplicité d'agenda des acteurs selon le niveau de leur intervention et de leur responsabilité dans les conflits a eu comme effet malheureux de masquer pendant longtemps les vrais enjeux économiques des conflits et de mettre en exergue les revendications identitaires. C'est dans cette logique qu'aujourd'hui le credo de lutter contre les violences sexuelles transcende celui d'adresser le vrai enjeu des conflits en RDC révélé par des rapports concordants comme conflits d'accès aux ressources naturelles par des firmes multinationales et certains gouvernements. La volonté de masquer les vrais enjeux par des conséquences amène directement à masquer les vrais acteurs et à exposer les faibles. Les FARDC sont présentées aujourd'hui dans des rapports qui se voudraient sérieux

¹ Les agresseurs s'étaient rendus maitres de toutes les ressources de la RDC,

² RFDP, IA, RFDA, le corps de la femme comme champs de bataille pendant les guerres à l'est de la RDC, 2004

comme des principaux acteurs des violences sexuelles et « la RDC comme la capitale des violences sexuelles. »

Dans ce contexte des conflits armés, le rôle traditionnel de l'homme comme protecteur du « sexe faible » semble limité aux femmes avec lesquelles il partage les intérêts idéologiques et économiques. Les autres femmes sont délaissées. Ce rôle de protecteur assuré par la puissance des armes plaçait ces détenteurs des armes dans une position de supériorité face aux groupes d'hommes d'une population civile à mains nues, placés dans une position inférieure des faibles, et traités comme « des femmes ». La motivation de la recherche de la destruction de toute dignité d'un peuple numériquement prédominant et la déstructuration de sa communauté, a justifié l'extension de la violence sexuelle sur les hommes. La violence sexuelle apparaît alors dans ce cas comme une expression de la domination du vainqueur sur le vaincu, une expression du pouvoir et de la puissance.

Des le début de la guerre en 1996, les femmes en ont compris et exprimé ses vrais enjeux. A la question de la coordinatrice de la commission chargée de la pacification envoyée par le chef de l'Etat au Sud Kivu en 1997, les déléguées des organisations des femmes avaient formulé trois problèmes majeurs qui expliquaient la persistance de la situation de non paix et qui devaient être adressés de façon prioritaire : il s'agissait de la présence des éléments étrangers dans l'armée congolaise, de la conquête commuée en libération et de l'occupation et expropriation anarchique des biens des tiers³. Leur réprobation de cette guerre a été aussi clairement expliquée par le sentiment clair que la terre nourricière était en danger d'expropriation car les conquérants visibles venus des pays voisins mettaient sur place des mécanismes durables d'occupation et de contrôle du pouvoir : assiéger l'arrière pays, les espaces miniers et les forêts, changement des agents de l'administration publique,...., de diminution de la démographie par des massacres en masse et des violences sexuelles.

La présence des femmes était remarquée et dans les rangs des groupes au front et dans les structures politiques, comme c'était le cas dans la rébellion initiée et soutenue par le Rwanda, le RCD dans laquelle quelques femmes occupaient aussi des postes de responsabilité au haut niveau. Leurs actions ont été confinées dans leurs rôles traditionnels d'assurer la survie des combattants, matérielle et sexuelle et à les soutenir moralement par des pratiques fétichistes. Les quelques femmes politiques engagées

-

³ Rencontre entre les déléguées des organisations des femmes et Mme Madish Ram, salle de l'assemblée provinciale, 1997

dans ce mouvement politico militaire, désapprouvé par l'ensemble de la population et explicitement par les organisations des femmes, ont montré par leurs actes qu'elles ne portaient pas les besoins de leurs consœurs.

Ce constat pose la problématique de la solidarité des femmes face à leurs différentes identités : ethnique, idéologique et politique ; toutes ces identités étant de référence patriarcale.

En d'autres termes, quels sont les facteurs qui mettent à mal l'homogénéité des femmes et qui entament la solidarité entre elles ? Les femmes peuvent-elles développer une conscience collective d'appartenir à un même groupe ? La recherche de la réponse à ces questions nous a amené à analyser la problématique de la « solidarité » entre les femmes congolaises, ce terme étant entendu comme un lien d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes ainsi tenues à l'endroit des autres, généralement des membres d'un même groupe liés par une *communauté de destin* (famille, village, profession, entreprise, nation, et.). La notion de solidarité est liée à celle de société, qu'elle soit de droit ou de fait.

Selon Durkheim (1893), la solidarité est liée à la conscience collective qui fait que tout manquement et crime vis-à-vis de la communauté suscite l'indignation et la réaction de ses membres. Il développe les concepts de « solidarité mécanique » et de « solidarité organique ». Une société donnant lieu à la solidarité mécanique tient sa cohésion de l'homogénéité de ses membres, qui se sentent connectés par un travail, une éducation, une religion, un mode de vie similaires. La solidarité organique provient quant à elle de l'interdépendance qui vient de la spécialisation du travail et des complémentarités entre personnes, que provoquent les sociétés modernes, industrielles. C'est sur la base de compréhension de ces concepts qu'il faut découvrir les types de solidarité développés par les femmes pendant les conflits armés et rechercher ce qui est à renforcer.

C'est cette problématique qui guidera une intervention soutenue par une expérience longue de 21 ans pour la promotion et la protection des droits des femmes et qui nous a amené à nous intéresser à la question de l'engagement politique des femmes. En effet, notre qualité d'actrice active dans le milieu pendant les conflits armés et dans le processus de paix et celui électoral nous a permis d'observer certains faits que nous analysons régulièrement pour notre intérêt dans la défense et la promotion des droits des femmes congolaises.

Pour vérifier nos observations sur la problématique de la solidarité entre femmes, nous avons jugé utile de procéder à une enquête rapide dans la ville de Bukavu et dans les

territoires environnants, auprès de 817 personnes enquêtées en groupe ou individuellement, dont 575 femmes et filles et 242 hommes.

Nous avons en outre interrogé 120 personnes dont 83 femmes et 17 hommes pour vérifier si elles perçoivent l'organisation de la 3ème action globale de la Marche Mondiale des Femmes à Bukavu, comme une marque de solidarité des femmes du monde entier envers celles de la RDC pour les violences subies suite aux conflits armés, d'une part et d'autre part, comment elle constitue une opportunité pour tisser des liens forts et partager des besoins communs entre les femmes congolaises d'abord et avec celles d'autres cieux ensuite.

L'analyse des données sur les violations des droits humains, sur les récits des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre, le recours à des publications auxquelles nous avons participé et d'autres, relatives aux violences sexuelles, aux conflits et à l'engagement des femmes, constituent l'essentiel et la base de notre recherche documentaire.

Les théories sur le genre et sur les rôles des femmes dans les conflits armés ont été confrontées aux faits observables sur le terrain pour les discuter en vue de les confirmer ou les relativiser

I. Les lieux de la solidarité

Les femmes se solidarisent pour leur protection physique et économique lorsqu'elles s'aperçoivent que l'homme ne remplit plus le rôle attendu de lui par la communauté. Tandis que dans le domaine politique, les femmes manifestent très peu de solidarité entre elles pour conquérir le pouvoir, ce domaine étant resté l'apanage des hommes.

1.1 La vie associative locale, un espace d'expression et porte d'entrée des femmes dans l'espace public national et international

Le mouvement associatif au Sud Kivu se présente d'abord comme l'apanage des confessions religieuses, notamment les églises catholique et protestante, kimbanguiste et petit à petit des églises dites de réveil. Les deux premières sont reconnues pour leurs interventions en rapport avec les services sociaux de base, dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Vers les années 70 avec l'orientation stratégique de l'aide au développement en faveur des pays du sud, à travers les organisations civiles en lieu et place des gouvernements, des associations se sont développées avec l'objectif de répondre aux besoins pratiques

des populations urbaines et rurales dans un contexte où l'on voyait chaque jour leurs conditions de vie se détériorer. Les domaines d'intervention de ces organisations sont diversifiés et vont de l'agriculture, l'artisanat, les microcrédits, tout en s'appuyant sur la structuration des groupes des bénéficiaires de leurs actions. Ces organisations se présentent généralement comme non confessionnelles et apolitiques et sont généralement l'œuvre de l'élite intellectuelle. Cette structuration hiérarchisée (organisations d'appui, organisations appuyées) a donné place à une classe d'acteurs qui se positionnent comme défenseurs des intérêts des populations dans un contexte de démission progressive et endémique des pouvoirs publics.

Le financement de ces organisations civiles, œuvre des gouvernements du nord, généralement à travers des ONG de leurs pays est souvent truffé de conditions et l'une d'elles avait été successivement relative à l'intégration des femmes et à l'intégration du genre dans les projets. Suite à la première condition, des volets femmes avaient été greffés aux programmes des ONG locales, ouvrant la porte à quelques femmes pour gérer ces volets. Certains de ces volets ont été autonomisés pour devenir des organisations des femmes.

1.1.1 Le processus de la démocratisation de la RDC et le réveil du mouvement associatif féminin au Sud Kivu

La naissance des organisations à l'initiative des femmes correspond à des contextes particuliers relatifs à la démocratisation du pays, aux conflits armés et à la crise économique persistante traduite par la dégradation perpétuelle des conditions de vie. La participation aux grands débats nationaux et internationaux (conférence nationale souveraine, négociations politiques de Sun city, Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000 ont été des opportunités de création d'alliances locales, nationales et internationales pour adresser des questions d'importance pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, et pour leur positionnement dans les institutions publiques. Ces débats se sont organisés en RDC à des tournants importants de son histoire.

Après plus de 30 années feu Mobutu a été contraint⁴ à démocratiser le pays, à libéraliser l'espace politique qui était jusque-là confisqué par le MPR - parti Etat. A l'instar de certains pays africains, il s'organisa en RDC un grand forum national

-

⁴ Dans le climat mondial du vent de la Perestroïka, une consultation populaire qu'il initiait a révélé la lassitude de la population pour son régime qui ne répond aux aspirations du peuple à un bien être

dénommé « Conférence nationale souveraine ». La CNS réunit environ 2800 personnes issues des trois principales composantes, à savoir les institutions, la société civile et les partis politiques. Cette rencontre qui s'étale sur 16 mois du 7 août 1991 au 6 décembre 1992 au Palais du Peuple à Kinshasa connait une faible participation des femmes, surtout celles des provinces qui ont fait le déplacement de Kinshasa avec l'espoir que la conférence va durer quelques mois. Les femmes mariées et les femmes de famille monoparentale ne pouvaient pas se libérer facilement de leurs charges pendant une si longue période. Le but poursuivi par la conférence nationale était d'instaurer un nouvel ordre politique qui soit démocratique. Toute la population et de façon particulière les femmes ont voulu saisir ce moment pour agir en faveur de l'amélioration de la qualité de leur vie.

La lutte contre la dictature dans laquelle presque l'ensemble de la population est engagée vers 1990-1991 devient le levier de la lutte de certaines femmes pour la conquête d'un espace d'expression démocratique en faveur de leurs besoins stratégiques liés à leur position dans la société au-delà des besoins pratiques matériels jusque-là adressés par les organisations masculines locales. C'est fort de cet objectif inédit que l'Association des Femmes Cadres pour l'Epanouissement intégral de la Femme, AFECEF, voit le jour au Sud Kivu. Elle se donne comme mission d'éveiller la conscience des femmes sur le besoin de leur participation à la gestion de la chose publique et de lutte contre leur discrimination.

L'initiative de la mise en place d'une organisation féminine sans la couverture ou le parrainage d'un homme ou d'organisation des hommes, a été considérée comme une déviance et un affront dans le combat duquel les femmes leaders étaient placées en première ligne contre la femme ou le groupe de femmes « déviantes ». Les initiatrices de ce mouvement, presque toutes détentrices de diplômes d'études supérieures, cadres dans des institutions publiques et privées, brisèrent avec la coutume qui veut que l'initiation de la création des associations pour appuyer les populations nécessiteuses soit une capacité exclusivement masculine et que les besoins des femmes sont ipso facto pris en compte dans les programmes généraux mis en œuvre par ces organisations.

Réveillées par cette nouvelle dynamique, les leaders femmes œuvrant dans les organisations d'appui aux femmes, les associations de fait des femmes du Sud Kivu au niveau de la base, manifestent alors leur solidarité autour des besoins communs d'affranchissement de toutes les pesanteurs par l'organisation à l'occasion de la journée internationale de la femme, édition 1993, des conférences sur des thèmes intéressant

différentes couches de femmes (ménagères, étudiantes, intellectuelles, commerçantes, agricultrices,...) ainsi que d'un grand défilé laissant entrevoir la teneur de leurs revendications en plus de leur force numérique. Cet élan de solidarité autour des intérêts communs portés par des organisations de femmes de tendance confessionnelle, des femmes appartenant aux ONG dirigées par les hommes et une organisation d'initiative autonome des femmes avait été vite entaché suite à un combat sur la paternité du leadership de l'initiative. En tant que première initiative des femmes vécue dans la province pour la reconnaissance de leur condition et la revendication de plus de droits, elle sortait de l'ordinaire pour que les rares leaders femmes de l'époque sous la coupe des organisations des hommes acceptent qu'AFECEF porte le bénéfice de son succès. Elle a cependant servi de modèle car depuis lors la pratique veut qu'à chaque journée de la femme, toutes les organisations des femmes se mobilisent autour des diverses manifestations avec forte visibilité et revendications dans le sens de l'amélioration de leur condition.

1.1.2 Le renforcement du mouvement féminin face au scandale des crimes de guerre et contre l'humanité commis à l'est de la RDC dont les violences sexuelles utilisées comme tactique de guerre

La RDC est un pays instable depuis son indépendance; on dénombre, d'après le professeur Mulyumba, au moins une guerre tous les quatre ans, depuis l'indépendance. Si les guerres précédentes ont utilisé les armes à feu et les armes blanches pour atteindre leurs objectifs, à partir de 1996 elles ont intégré des armes plus insidieuses, à destruction parfois lente mais sûre, notamment les violences sexuelles. Les violences sexuelles ont été utilisées pendant la guerre comme une tactique pour exterminer un peuple sur le court, moyen et long terme. Les rôles de production et de reproduction qu'assure la femme dans les sociétés congolaises justifient le choix de cette tactique. Les tortures sexuelles qui détruisent ses organes génitaux et limitent ses capacités de reproduction tout en favorisant l'infection au VIH sida, visent la réduction de la croissance démographique. Les démonstrations scéniques et l'obligation faites aux membres de la famille et de la communauté de participer aux violences sexuelles ont comme conséquence la déstructuration familiale et communautaire. Un autre effet recherché dans l'utilisation des violences sexuelles psychologique, en vue d'humilier l'homme congolais, le déséquilibrer pour qu'il perde confiance en ses capacités, de se défendre, de défendre sa progéniture, de défendre son espace vital (RFDP, IA, RFDA,

2004). Elles visent aussi la désagrégation des structures familiales, la famille étant la cellule de base de la société congolaise.

Dans le souci de vouloir affronter les violences subies pendant la guerre, certaines femmes se sont coalisées dans des associations et ont mis en place le RFDP, la Copronaf, la CCVS, et plusieurs structures des femmes à la base pour accompagner les victimes. Les premières organisations ci-haut citées sont des coalitions des femmes et des organisations des femmes engagées dans le plaidoyer pour dénoncer la guerre imposée à la RDC et ses violations massives et systématiques des droits humains.

Le RFDP créé en 1999 (une année après le début de la deuxième guerre d'agression) par les femmes militantes pour la promotion des droits des femmes, s'est directement chargé de documenter, de dénoncer et de mener des actions de plaidoyer pour le retour de la paix en RDC. En même temps, il a développé des programmes d'éducation au droit et d'assistance juridique aux victimes ainsi que d'implication des femmes au processus de paix en RDC.

En effet, cette guerre qualifiée par ses instigateurs « de guerre de libération » se caractérisait par les tueries, les massacres des civils, les incendies des villages, les déplacements forcés des populations surtout rurales, les pillages des ressources et les tortures sexuelles. Tous ces crimes se commettaient en silence car les instigateurs bénéficiaient de la désinformation entretenue par les médias étrangers qui arrosent largement l'espace congolais et mondial. Presque toutes les libertés fondamentales dont celles d'expression, de circulation et de réunion étaient violées. Dans ce contexte de terreur créée et entretenue par le pouvoir de fait, et sous la houlette de certaines organisations dont le RFDP, les femmes s'appliquèrent à analyser et comprendre les vrais enjeux des conflits dont elles étaient victimes, elles arrivèrent à contacter les autorités de fait pour dénoncer les crimes subis par les membres de leur communauté, et nombre d'entre elles structurèrent leurs organisations en « comités d'Alerte pour la Paix ». 5 Ces structures sont composées principalement par les femmes victimes des conflits qui bravent la peur et transcendent la douleur pour œuvrer en faveur du retour de la paix et soutenir leurs semblables, victimes des conflits, tout en se présentant comme des porte-voix de leurs communautés.

-

⁵ Structures de formation et d'accompagnement des femmes rurales mises en place par le RFDP pour impliquer ces dernières dans la construction de la paix et la gestion de la chose publique. Elles sont plus actives dans les territoires de Walingu et de Kabare

Grâce aux actions coalisées des personnalités et organisations féminines, les crimes sont documentés sans peine. La compréhension sur les motivations des vrais acteurs de la guerre qui sont certains gouvernements occidentaux, certaines multinationales, donnant une procuration⁶ aux pays voisins dont le Rwanda et l'Ouganda ainsi que ses vrais enjeux qui sont liés à l'accès illégal aux ressources de la RDC, est partagée. Les tortures sexuelles dont des centaines de milliers des femmes sont victimes sont aussi documentées, dénoncées devant les différents mécanismes internationaux de protection et de défense des droits humains et des droits des femmes. Cette documentation alimente de nombreux rapports et publications des ONG et organismes internationaux sur les crimes subis par la RDC et ses populations.

Le souci de partager cette compréhension des enjeux de l'utilisation des violences sexuelles par les initiateurs de la guerre qui avait démarré en 1998, a justifié la mise en place en 2002 par les organisations des femmes du Sud Kivu de la Coalition contre les violences sexuelles en RDC (CCVS). L'assistance holistique et complémentaire aux survivantes dans le respect de leur dignité et de leur culture était aussi un autre objectif que s'était assignée la CCVS. La CCVS était pilotée par trois organisations, à savoir le Centre Olame, le RFDP et UEFA. Dans ses actions de plaidoyer tant au niveau local que national, pour faire connaître la problématique des violences sexuelles pendant les conflits en RDC, appeler à la fin des hostilités et mobiliser l'assistance pour les survivants, la mobilisation des organisations locales se faisait sans peine et bénéficiait du soutien actif du réseau des Associations des Droits de l'Homme du Sud Kivu (RADHOSKI). Une grande solidarité s'était manifestée dans le processus de plaidoyer législatif qui avait prévalu à l'adoption de la loi de répression des violences sexuelles et de toutes les actions visant l'impunité de ces dernières.

Le fait que les femmes se soient senti les plus visées par ces violences explique leur engagement et l'efficacité de leurs actions collectives à les combattre. Leur engagement s'explique à son tour par l'absence de protection qui était attendue d'une part des services formels chargés de sécurité et d'autre part de façon informelle par des hommes de la famille et de la communauté.

Aussi, l'engagement de nombreuses femmes à la base a été généralement motivé d'une part par l'élan de porter secours à une semblable abandonnée et sans soutien et d'autre part par la réaction courageuse des victimes pour dépasser les douleurs et les combattre.

_

⁶ La guerre par procuration, *Human Right Watch*

C'est au Kivu, siège des conflits armés avec des atrocités sur les femmes que ces mouvements de solidarité des femmes se sont plus développés et se sont étendus dans le reste des provinces affectées par les conflits armés.

A Kinshasa, malgré les appels des femmes des zones en guerre, les femmes engagées dans les mouvements associatifs n'ont pas spontanément intégré cette donne des violences utilisées comme tactique de guerre dans leurs actions. Elles ont parfois réagi pour les banaliser en disant que les violences sexuelles n'étaient pas spécifiques aux provinces en guerre, jusqu'au moment où les violences sexuelles en RDC sont devenues un fonds politique et de commerce pour les acteurs internationaux et nationaux.

L'élan de solidarité avait été manifeste du côté des femmes déléguées du gouvernement dans la dénonciation des crimes commis dans cette partie du pays. Le gouvernement avait l'intérêt et la mission de manifester son soutien à des populations sous le pouvoir de fait de la rébellion, dans un contexte de partition d'un pays dont l'unité était réclamée à cor et à cri par les populations.

2 L'entrée des femmes en politique et les limites de la solidarité

Dans le contexte de partition du pays, ne permettant pas la constitution d'une coordination nationale pour participer à la Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, les femmes du Sud Kivu, soucieuses de faire passer leurs revendications relatives à l'agression de leur pays et à la présence sur leur territoire des troupes armées rwandaises, burundaises et ougandaises (premières responsables des violations massives et systématiques des droits humains dont les violences sexuelles utilisées comme tactique de guerre), s'étaient constituées en une coordination d'actions communes à travers laquelle elles ont réussi leur campagne des signatures (16.342 signatures collectées dans les territoires et à Bukavu) dans des conditions de forte pression du pouvoir rebelle. Ces signatures venaient soutenir les deux grandes revendications de la MMF, à savoir : l'égalité entre les hommes et les femmes et le refus des violences faites à la femme.

La guerre qui sévissait dans les provinces de l'est de la RDC et toutes les violences qui en découlaient sur les populations civiles en général et les femmes en particulier bénéficiait d'une désinformation par les médias qui se présentaient comme la caisse de résonance des pays agresseurs et masquait ainsi leurs atrocités. La MMF en l'an 2000 représentait une réelle opportunité de plaidoyer en faveur de la fin de la guerre en RDC.

La 3ème action globale de la MMF s'est déroulée à Bukavu du 13 au 17 octobre 2010. La MMF devenue aujourd'hui une organisation affirme lutter contre toutes les formes d'inégalité et de discrimination vécue par les femmes.

Le choix de la RDC et précisément de Bukavu est justifié par les raisons suivantes :

- Les caractéristiques propres des conflits dans la région des Grands Lacs qui persistent depuis plus de 10 ans ;
- La résistance organisée par les femmes, permettant à la MMF de démontrer sa solidarité ;
- L'utilisation systématique du viol des femmes, des filles et même des hommes pour humilier, déshonorer et démoraliser les acteurs dans les conflits ;
- L'utilisation des tensions ethniques pour justifier les conflits armés et ainsi masquer les causes économiques sous-jacentes : le contrôle des ressources minières et de la biodiversité de la région ainsi que le profit des industries d'armes et des entreprises de sécurité privée ;
- La présence de la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC)⁸ dans la région qui entrera dans sa 10è année en 2010, sans un arrêt de la violence envers la population locale, surtout au Nord et au Sud Kivu

Interrogée sur la satisfaction des attentes en rapport avec la 3ème action globale de la MMF, la majorité des enquêtées pensent qu'elle a renforcé la position sociale des femmes leaders, femmes politiques qui ont eu l'occasion de rencontrer des personnalités nationales et étrangères pour tisser leurs propres liens et non pour l'intérêt de la femme, surtout rurale, la plus exposée aux violences décriées par la MMF et la plus concernée par les motifs de cette action globale à Bukavu.

Une infime partie des enquêtées note cependant qu'au-delà des retrouvailles, la MMF a été une occasion de développer un langage commun contre les violences sexuelles en

⁷ La guerre était présentée par les médias comme une rébellion alors qu'il s'agissait de nouveau d'une agression extérieure.

⁸ Monuc est devenu Monusco ou Mission des Nations Unies pour la Stabilisation de la RDC, depuis juillet 2010.

RDC, celui de stigmatiser la persistance des conflits comme raison de la persistance des violences sexuelles et basées sur le genre en RDC.

Un autre résultat de la Coordination Provinciale des ONG et Associations Féminines du Sud Kivu (COPRONAF) était l'élaboration des cahiers des charges concertés des femmes de la province du Sud Kivu et l'harmonisation des cahiers de charge des organisations des femmes des provinces affectées directement par les conflits en vue de leur participation significative aux négociations politiques pour la restauration de la paix en RDC.

C'est fortes de ces cahiers de charges que les femmes déléguées des provinces affectées directement par les conflits, y compris les femmes représentant le mouvement rebelle du RCD, s'étaient rencontrées à Nairobi du 15 au 19 février 2002 avec les leaders femmes politiques et de la société civile de la partie contrôlée par le gouvernement pour harmoniser l'agenda de leur participation aux négociations politiques qui allaient démarrer à Sun City le 25 février 2002.

La rencontre de Nairobi appuyée entre autres par des organisations internationales des femmes en l'occurrence WOPPA, FAS et par UNIFEM avait débouché sur une déclaration et un plan d'action de la femme congolaise. Un élément de stratégie et de résultat dans la mise en œuvre de ce plan d'action était l'opérationnalisation d'un caucus des femmes pendant les travaux du Dialogue inter-congolais (DIC). Conformément à l'esprit de la déclaration de Nairobi, ce caucus réunit toutes les femmes au dialogue, déléguées et expertes⁹ confondues. Elles viennent des différentes composantes du DIC qui sont le gouvernement, l'opposition armée, l'opposition non armée et la société civile.

Cette initiative des femmes de se réunir en caucus était venu pallier la faible représentation des femmes congolaises au dialogue inter congolais comme déléguées. Elle avait permis aux Congolaises d'intégrer quelques besoins de genre dans les résultats de ces négociations politiques, notamment d'inscrire la représentation significative des femmes dans les institutions de transition et réussir à se retrouver à concurrence de 13 % dans ces institutions.

étaient des femmes enregistrées au Caucus.

⁹ Le Congolais pouvait participer au DIC comme délégué, comme expert ou conseiller, comme membre de la presse ou encore comme chargé de sécurité. Les étrangers pouvaient y être soit à titre d'observateur, de membre de la presse, de chargé de sécurité, de membre de l'équipe de la facilitation, de personnel d'appui ou encore comme chargé de la logistique. Sur environ 500 experts dénombrés à Sun City, 37

La lutte pour le leadership de l'initiative du caucus des femmes congolaises à Sun city explique en partie l'échec de la poursuite et de la consolidation de cette initiative sur l'ensemble du territoire national après le DIC en 2002. Cette lutte avait pris le dessus sur le besoin imminent de positionnement favorable des femmes dans le contexte démocratique qui s'installait dans le pays. Une autre raison était le déficit de confiance, par la majorité des femmes congolaises, en l'organisation WOPPA qui avait piloté la rencontre de Nairobi et l'accréditation des femmes à Sun City. ¹⁰

Evaluant les effets de leur action en 2004 et voulant s'adapter au contexte démocratique d'après Sun City, les femmes congolaises avaient institué une structure permanente avec un mandat axé plus sur la participation politique des femmes. Il s'agit de CAFCO ou Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise, institué comme unique cadre de représentation des organisations des femmes congolaises toutes tendances confondues et poursuivant les objectifs ci-dessous :

- Impliquer et faire participer effectivement les femmes congolaises au processus de paix et de démocratisation
- Promouvoir le travail en synergie des femmes dans les secteurs économique, politique, social et culturel
- Intégrer l'approche genre comme questions transversales dans la prise de décision
- Renforcer la solidarité et l'unité des femmes congolaises entre elles, celles d'Afrique et du monde par la création des réseaux.

Pendant que toutes les provinces du pays avaient adhéré aux objectifs de CAFCO, une partie des femmes à Kinshasa et au Sud Kivu s'est accroché à l'emblème collectif « caucus », voulant par ce geste accaparer à leur compte les acquis de cette initiative commune des femmes congolaises à Sun City et de l'ensemble des femmes du Sud Kivu, qui avaient rayonné sous cette appellation à Sun City et plusieurs années encore après le DIC¹¹ pour le Sud Kivu.

Si la Copronaf a été la structure qui a mobilisé les efforts des femmes du Sud Kivu pour leur participation significative au DIC, elle a été fragilisée en son sein par une organisation qui s'est désolidarisée des aspirations de la majorité des organisations

¹⁰ Certains membres de WOPPA étaient reconnus comme assez actives dans l'agression de la RDC par leur pays

La vulgarisation des résultats du DIC figurait parmi les activités du programme du RFDP « femme et paix. » L'experte en genre de la société civile qui avait participé au Caucus des femmes à Sun City était issue du RFDP et à ce titre, elle a contribué à l'éclosion et au fonctionnement de cette dynamique au sud Kivu

membres placées dans un dilemme entre l'affirmation des revendications exprimées par les Congolaises ou poursuivre la participation, en tant que figurantes, dans un collectif d'organisations des pays des Grands lacs, visiblement hostiles à leur combat. La représentante de l'ONG internationale chargée d'accompagner ces organisations féminines des pays des grands lacs pour leur participation à la marche mondiale des femmes en l'an 2000 refusait explicitement aux Congolaises de s'exprimer par rapport à l'agression de leur pays par le Rwanda et aux crimes dont ce pays est responsable.

Bien que toutes ces organisations de femmes soient unanimes sur l'ampleur et le caractère ravageur des crimes commis sur les populations congolaises, dont les femmes en particulier, et sur l'urgence d'y mettre fin et le besoin de les réprimer, la divergence vient dans la désignation des auteurs et de leur degré de responsabilité d'une part et sur la motivation des conflits. A une rencontre du Caucus des femmes avec la délégation des femmes de l'ANC¹², cette dernière soutient tout en justifiant la guerre menée par le Rwanda, le fait que les Congolais avaient chassé le peuple d'expression rwandaise du territoire congolais qui est aussi le sien, le rendant ainsi apatride. Les femmes des territoires occupées qui conformément à leur cahier des charges, portaient les revendications légitimes de retrait des troupes étrangères du territoire de la RDC, en commençant par les troupes non invitées, étaient considérées comme des extrémistes par certaines de leurs collègues membres des partis politiques de l'opposition et certaines expertes accompagnant le caucus pour le compte de certaines agences du système des Nations Unies.

A Nairobi comme à Sun City, certaines divergences étaient observables entre les délégations de femmes mais pour des raisons différentes. Les divergences étaient évidentes entre les femmes venues des territoires contrôlés par le mouvement rebelle soutenu par le Rwanda ; considérées par les femmes de la société civile comme la main avancée de l'agresseur.

Au sein de la délégation venue de la partie sous contrôle gouvernemental, il s'observait un certain antagonisme entre la délégation officielle du gouvernement et les autres femmes venues des partis politiques et de la société civile. Ces antagonismes entre délégations des femmes traduisaient ce qui existait déjà entre les différentes composantes aux négociations politiques inter-congolaises et qui se sont étalés tout au long de ces assises qui avaient, à son échéance de 18 avril 2002 accouché avec peine de

_

¹² ANC est le parti au pouvoir en Afrique du Sud. Les éléments sud africains participent à la mission de maintien de la paix en RDC

l'accord de Sun City. Cet accord avait été contesté par le principal mouvement rebelle et par l'UDPS, le principal parti d'opposition, les négociations furent poursuivies en dehors du cadre initial jusqu'à la signature de l'accord global et inclusif en décembre 2002.

A Nairobi, dans les assises pour la préparation des Congolaises aux négociations politiques de Sun city, une fin de non recevoir fut réservée à la demande d'une femme membre de la délégation du gouvernement à l'assistance pour produire une déclaration de manifestation de solidarité avec les consœurs des territoires occupés, victimes des violences sexuelles.

Aussi, à Sun City, il était noté une tendance générale de méfiance entre les délégués et les experts, les premiers considérant les seconds comme des concurrents aux éventuels postes politiques lors du partage du pouvoir entre les négociateurs ; le même esprit existait du côté des femmes.

Conscientes de ces divergences, et soucieuses d'influer sur le retour de la paix en RDC, les participantes à la rencontre de Nairobi avaient circonscrit le champ de leur solidarité autour de ces trois revendications :

- 1) L'intégration de la perspective genre dans toutes les résolutions du DIC
- 2) La fin des hostilités sans condition et la réunification du pays
- 3) Le recouvrement de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale Sauf l'objectif n° 1 qui réunissait l'unanimité des femmes au sein de toutes les composantes, la compréhension, la motivation et les stratégies à adopter pour réaliser les deux autres objectifs étaient quelque peu différentes selon que l'on est du territoire occupé ou sous contrôle du gouvernement.

Les femmes de la société civile, composante majoritaire du caucus des femmes, venues de ces deux contrées étaient dans leur expression toutes préoccupées par la fin des hostilités et la réunification du pays. Mais les femmes de la société civile en provenance du territoire sous contrôle du gouvernement percevaient la réalisation de cet objectif comme une occasion pour sortir de la crise économique qui secoue le pays ; alors que les femmes de la société civile des territoires occupés ne concevaient la résolution de ces problèmes socioéconomiques que dans un Congo libéré des agresseurs et qui a recouvert son intégrité et sa souveraineté. Pour les femmes de la partie Est sous occupation, le retrait des troupes d'agression et le recouvrement de la souveraineté nationale étaient leur cheval de bataille pendant que pour leurs consœurs de l'ouest,

notamment celles de la capitale, elles étaient préoccupées par la recherche des emplois et des postes ministériels, quel que soit celui qui conduit le pays.

Les femmes des provinces de l'ouest qui vivent dans une partie relativement en paix ne comprennent pas à leur juste mesure les souffrances des femmes des territoires sous occupation qui sont confrontées aux violences quotidiennes et flagrantes. La facilitation du caucus, assumée par les femmes membres des organismes et organisations internationaux (FAS, UNIFEM, WOPPA) partageaient le point de vue dominant ¹³ des femmes de Kinshasa tout en brandissant le caractère de neutralité qu'elle voulait imprimer au caucus des femmes pour étouffer les revendications des femmes de la partie occupée ; empêchant ainsi aux Congolaises de développer une convergence de vues sur un objectif urgent et nationaliste, à savoir le recouvrement immédiat et sans conditions de l'intégrité du territoire de la RDC par le retrait effectif des troupes d'agression. Dans cette optique, la recherche de la paix tant proclamée par le caucus à Sun city était devenue un slogan creux, sans aucune autre visée que celle de voir quelques femmes bénéficier des postes directement ou indirectement lors du partage du pouvoir.

Ce comportement directif de la facilitation du caucus et peu solidaire pour l'idéal national explique la faible participation des déléguées, notamment celles du gouvernement aux activités du caucus et la préférence pour certaines expertes à privilégier les activités au sein de leur composante à celles du caucus. Cependant, il faut noter que la majorité d'expertes étant prises en charge par les organisatrices du caucus ; elles ne pouvaient pas s'en détacher. Ce ballottage observé dans le chef des femmes du caucus à Sun City s'expliquait également par l'influence des alliances matrimoniales, amicales, familiales et tribales sur leurs prises de position.

Cette solidarité qui se remarque en amont, c'est-à-dire dans la recherche de la participation des femmes à l'exercice du pouvoir, est immédiatement rompue dès qu'il s'agit d'accéder au pouvoir. Le besoin de se positionner comme interlocuteur du pouvoir a souvent mobilisé les femmes mais leur alliance a toujours été vite fragilisée suite aux antagonismes internes suscités par la recherche de la réalisation des ambitions personnelles dans un contexte politique d'exclusion délibérée des femmes par le pouvoir politique.

¹³ 26 femmes sur les 36 participantes régulièrement au Caucus des femmes venaient de la partie de l'ouest sous contrôle gouvernemental.

Lors du partage du pouvoir, différents groupes d'influence consultés (l'église, la société civile,...) et les partis politiques refusent de se faire représenter par les femmes qu'ils jugent d'incapables. Généralement, les femmes confinées dans un groupe à part, se voient réserver un poste et c'est la bagarre pour l'occuper : elles se prêtent alors à toutes sortes de jeux malsains, se divisent et rompent leur solidarité sur des questions de fonds pour accéder à l'espace de décision qui est encore jusque-là réservé aux hommes.

Pour les détenteurs de différents pouvoirs basés sur le patriarcat 14, ils considèrent que les femmes sont valablement représentées par les hommes de leur groupe d'appartenance, mais qu'elles peuvent envoyer une déléguée pour parler aux hommes de leurs problèmes spécifiques. La solidarité entre les femmes est perçue par la majorité des hommes comme la perte de leur pouvoir. Cette appréhension erronée des choses, les prédispose à la manipulation des femmes pour les opposer entre elles en exploitant les fibres sensibles de l'appartenance ethnique, religieuse ou en usant tout simplement de l'autorité parentale, familiale et politique. Certaines femmes ont reçu des menaces de répudiation par leurs maris si elles ne votaient pas pour tel candidat. Une femme de Bukavu avait même été tuée par son mari lors des élections de 2006 pour avoir déclaré avoir voté pour un candidat autre que celui soutenu par son mari. L'épouse d'un chef coutumier du Sud Kivu, battant campagne pour son frère, et usant de l'influence de son mari, n'a pas hésité à décourager le vote des femmes en montrant à la population que les femmes n'ont pas d'atouts pour diriger dans un pays sortant des conflits.

Aussi, très peu de partis ont aligné des femmes capables de concurrencer les hommes sur la liste. Du coup, la participation des femmes aux élections était faible. Sur un total de 799 candidats aux élections provinciales du Sud Kivu, les femmes étaient au nombre de 76 soit 9,5%. Dans les autres circonscriptions, le déséquilibre en défaveur des femmes se présente comme suit : Kabare 12/41, Walungu 10/39, Shabunda 5/20, Mwenga 3/28 et Fizi 6/27.

Aussi, dans le contexte de la suprématie du pouvoir politique au sommet, de la négligence ou de la dévalorisation des autres fonctions de la société au profit de celle politique, l'espace public utile devient réduit, ce qui rend la compétition encore plus serrée, impitoyable et même déloyale pour les femmes. La diabolisation des femmes a été une des armes des adversaires politiques pendant la campagne électorale de 2006, jouant sur la fibre de l'exigence sociale de la moralité et de l'intégrité à laquelle sont

_

¹⁴ Le patriarcat peut être compris comme une relation d'oppression, d'exploitation des femmes par les hommes

unilatéralement soumises les femmes. Un tel contrôle social n'est pas exercé sur l'homme dans les critères d'accès aux fonctions publiques.

Les quelques¹⁵ femmes qui siègent aujourd'hui à l'Assemblée nationale n'arrivent pas à influer sur les décisions pour faire passer dans les lois des dispositions en rapport avec l'amélioration de la participation politique des femmes. Cela s'explique du fait de leur faiblesse numérique mais beaucoup plus à cause de l'aliénation de leur indépendance d'esprit face à leurs intérêts individuels et ceux de leurs partis politiques de se maintenir au pouvoir, quitte à sacrifier les intérêts d'un grand nombre en violation de la constitution. Dans cette volonté d'exclure les femmes comme candidates lors des élections prochaines et dans les institutions y découlant, il s'observe une convergence de vues et d'intérêts entre la majorité au pouvoir et l'opposition.

Pendant que l'on espérait que les femmes congolaises allaient se souder les coudes, taire les divergences de tout ordre pour faire prévaloir une cause commune : faire accepter les amendements à la loi électorale en examen au niveau du Parlement national, relatifs à la prise en compte de la parité homme femme sur la liste électorale ; amendements à canaliser à travers une structure unique, le cadre de concertation permanent de la femme congolaise, CAFCO, l'on assiste à des notes discordantes, traduites par l'absence de participation d'une frange d'organisations des femmes aux actions de plaidoyer pilotées par CAFCO. A l'occasion de cette marche pacifique de protestation du 02 juin 2011 à Kinshasa et qui avait comme point de chute le palais du peuple 16 dans le but de remettre au bureau du Sénat leur déclaration, les manifestantes n'ont trouvé aucun sénateur sur les lieux. Les femmes parlementaires elles-mêmes n'étaient pas visibles.

Le comportement ci-haut décrit contraste avec le discours de madame la ministre de genre, de la famille et de l'enfant à l'occasion de la journée internationale de la femme, édition 2010 qui disait que « la commémoration du cinquantenaire est une opportunité historique donnée à tous et à chacun pour la mise en œuvre de la parité Homme Femme dans les différents secteurs de la vie nationale. Cela, en vue de rebâtir réellement un Congo plus beau qu'avant dans la solidarité, la complémentarité et le partenariat entre tous les fils et filles de notre cher et beau Pays. »¹⁷

¹⁵ Sur 500 députés qui siègent à la chambre basse du parlement congolais, il y a 42 femmes, soit 8 % Le palais du peuple est le siège du parlement congolais

¹⁷ Discours de la ministre de genre, de la famille et de l'enfant, 8 mars 2010

3. La vie économique et le travail comme lieu de modification des rapports sociaux de sexe en temps de guerre (autonomisation/émancipation des femmes)

Parmi les conséquences des programmes d'ajustement structurel engagés par la banque mondiale au début des années 1980, nous pouvons citer l'aggravation du chômage, la flambée des prix de produits alimentaires et la réduction des budgets nationaux consacrés aux services sociaux ; ceci conduisant notamment les ménages à adopter de nouveaux modes de vie conjugale, de nouveaux comportements reproductifs, une redistribution des rôles familiaux et un redéploiement des solidarités familiales ¹⁸.

L'histoire de la RDC nous montre une dégradation systématique et accrue des conditions de vie des populations pendant la trentaine d'années de dictature de la deuxième République. Cette dégradation était entre autres expliquée par l'abandon des rôles régaliens de l'Etat par le régime en place. La dévalorisation de l'administration publique, traduite notamment par le non-paiement des salaires des fonctionnaires a fini par clochardiser ces derniers et leurs familles. Pendant que les hommes ont continué à fréquenter les bureaux mal équipés et dégarnis de l'administration, les quelques femmes fonctionnaires et agents de l'Etat ont vite fait de se reconvertir dans de nouveaux métiers et continuer ainsi à jouer leur rôle de pourvoir aux besoins vitaux de manger, de vêtir leurs enfants, d'abord, puis l'ensemble de la famille. Les épouses des fonctionnaires et agents de l'Etat, au départ fières d'être matériellement prises totalement en charge par les maris ont vite fait de se lancer dans des activités diverses lucratives pour gagner de l'argent et répondre ainsi aux besoins matériels de leur famille.

Il est démontré dans certains écrits qu'« avec la crise, la plupart des hommes ne sont plus capables de subvenir seuls aux besoins de la famille, la contribution de la femme au revenu et dans les conseils est plus que jamais une nécessité »¹⁹. Cette reprise des responsabilités des hommes par des femmes ne se passe pas sans heurt dans leurs relations quotidiennes. Le phénomène de *Zuk'olye* ²⁰l'exprime aisément. En effet, la femme, après une longue journée de labeur qui la ramène parfois tard à la maison, retrouve ses activités traditionnelles de ménage qui l'attendent. Quand elle présente tard

_

¹⁸ Les politiques d'ajustements structurels et leurs conséquences sur les crises sociales en Afrique, article lu dans google le 07 juin 2011

¹⁹ RFDP, les coutumes discriminatoires a l'égard de la femme dans les chefferies de Kabare et Ngweshe, RDC, Bukavu, 2010

²⁰ Zuk'olye en mashi une langue de la tribu des Bashi du sud Kivu signifie littéralement « réveille toi pour manger »

la nuit le repas du soir, elle doit réveiller les enfants et le mari pour manger. Parfois, le mari se sent frustré car la femme, dans toute sa fatigue, ne l'invite pas avec la douceur et la soumission attendues par lui, qui du reste n'a contribué à rien.

Pour gagner un revenu financier et maintenir le ménage dans des conditions acceptables de vie, dans un contexte où l'homme n'est plus capable de subvenir seul aux besoins du ménage, où il est absent de la maison, la femme voyage (seule sans son mari) et construit même sa maison, activités qui lui étaient traditionnellement interdites. Maintenant la femme a plus de connaissances et du coup est plus épanouie. Cette situation observable suite à l'accentuation de la crise²¹ économique (qui a amené les femmes dans des nouvelles activités qui leur donnent directement accès aux revenus financiers) qui frappe toutes les familles, s'est aggravée avec les conflits armés. Les responsabilités des femmes se sont accrues ; et elles se retrouvent dans des activités jadis réservées aux hommes, comme tamiser et piller des pierres dans les carrières minières pour y extraire des minerais (les twangaises²² à Mwenga), dans le commerce lointain, dans les pays voisins et jusqu'en Asie et en Europe. Dans les centres urbains de la province du sud Kivu, les magasins et les étalages envahissent les marchés, les artères principales et même les quartiers résidentiels. Les produits manufacturés en provenance de l'Asie, notamment pour l'habillement y sont les plus exposés. Les femmes et les jeunes filles se retrouvent à plus de 80 % sur les marchés locaux, dans ce commerce des produits manufacturés importés d'Asie.

Généralement, une femme qui a déjà découvert les rouages pour se rendre et s'approvisionner dans ces marchés lointains, entraine et initie les nouvelles venues. Cette volonté d'introduire les autres femmes dans le circuit commercial reconnu rentable peut s'expliquer par le souci de s'entourer de ses semblables dans un univers dominé encore par les hommes et dans lequel elle se sentirait fragilisée et marginalisée ? Cela se justifierait aussi par la crainte d'être seule heureuse et distanciée des autres femmes de son entourage. Le souci de se conformer aux bonnes mœurs peut, aussi, expliquer cette recherche de s'entourer des femmes pendant ses déplacements pour éviter des suspicions d'infidélité pour les femmes mariées.

²¹ Les situations que nos enquêtées considèrent comme situations de crise et qui affectent leur revenu et leurs conditions d'existence sont les conflits armés (31,7 %), la famine (20,8 %), le manque des moyens financiers (23,3 %), le chômage (10 %), l'incendie (5,8 %), la maladie (4%), l'improductivité des champs (3,3 %)

<sup>(3,3 %).

&</sup>lt;sup>22</sup> Twangaise vient du verbe kutwanga qui signifie en swahili piler. Les filles et les femmes passent la journée, certaines avec enfant au dos à piler des pierres pour y extraire des minerais.

De nombreuses femmes ont démarré les activités commerciales sans aucun capital en recevant de la marchandise de grandes commerçantes, marchandises sur la vente desquelles elles gagnent des bénéfices après avoir remis le capital à la pourvoyeuse. D'un côté, la pourvoyeuse a à sa disposition une main d'œuvre qui intervient sans frais pour l'écoulement de ses marchandises et de l'autre, la vendeuse peut se constituer à court terme un capital et démarrer sa propre affaire. Cette relation, basée sur la confiance, n'est pas sans risque pour la pourvoyeuse. Environ 58 % de nos enquêtées reconnaissent ce système de crédit marchandises comme un vrai soutien des familles des femmes moins nanties par celles qui sont plus nanties et qui a permis aux premières d'avoir un métier lucratif et d'améliorer leurs conditions de vie.

Des organisations de femmes se sont constituées avec le mandat de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes, visant leur autonomisation. Ces organisations développent des activités génératrices de revenu, octroient des micro-crédits, connectent les organisations de petites productrices avec les institutions des micro-finances, assurent la formation en gestion. De nombreuses femmes apprennent ainsi de nouveaux métiers plus lucratifs qui leur ouvrent de nouvelles perspectives d'emploi et plus de considération dans la famille et dans la communauté.

Pour financer leur commerce, les groupes des femmes s'organisent pour accéder au crédit dans les institutions des micros finances et garantir ainsi les crédits sollicités par leurs membres dans une caution solidaire. D'autres encore développent un genre de tontine sur les lieux de leur travail, au marché et/ou dans l'entreprise en cotisant un montant convenu suivant une période et qui est remis aux membres à tour de rôle jusqu'à boucler le tour. Cela porte le nom de *likelemba*.

Dans la province du sud Kivu, le relèvement économique des femmes et de leur famille, résultat de l'initiative et de l'action des femmes et organisations des femmes est reconnu. Mais cette reconnaissance des effets de l'appui de ces femmes ne se détache pas de la perception du rôle traditionnel de la femme qui est celui de nourrir les membres faibles et affaiblis de sa famille, de sa communauté, de servir les autres. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance de ses capacités à gérer des projets générateurs des changements positifs sur la vie d'un grand nombre. Parmi les femmes leaders de ces actions en faveur des autres femmes et de la population dans l'espace privé associatif, celles qui ont développé l'ambition de vouloir étaler leur action dans l'espace public en sollicitant le vote du peuple pour aller représenter et défendre leurs intérêts comme député, ont déchanté. Elles n'ont pas été élues et les femmes étaient les premières à

justifier leur choix pour les hommes au détriment de leurs collègues femmes en disant qu'elles n'avaient pas les capacités de gérer les affaires de l'Etat, qu'elles allaient abandonner leur famille et qu'elles allaient gagner beaucoup d'argent et les mépriser.

Cette contradiction pourrait-elle s'expliquer par le fait que l'image que l'on a de la femme comme personne serviable, douce et à l'écoute des autres ne correspondrait elle pas aujourd'hui à celle que l'on a de l'Etat comme une entité d'autorité plutôt oppressive, un lieu d'exploitation des faibles ?

Conclusion : les facteurs de renforcement de la solidarité entre les femmes congolaises

La solidarité entre les femmes de la RDC est plus agissante dans le domaine de dénonciation de la discrimination à leur égard, des violences subies par elles-mêmes et les membres de leurs communautés. Elle s'étend sur la revendication de plus de droits pour les femmes et, avec insistance ces derniers temps, sur celui de participer à la gestion de la chose publique. Cet élan de solidarité autour de revendications des droits pour les femmes, s'effrite devant les exigences et les renonciations à consentir pour concrétiser la représentation des femmes aux postes de prise de décision, surtout ceux électifs. Les affinités familiales, ethniques et des partis politiques prennent le dessus sur l'appartenance au groupe des femmes.

La problématique de la solidarité se pose entre les femmes aux conditions de vie plus aisées et entre ces dernières et la masse des femmes de la classe des défavorisés de la société. Existerait-il une solidarité des agressés, des opprimés ? Cette solidarité des agressés/ opprimés s'observe plus dans les conditions des violences directes et qui menacent la vie et la survie de soi et des siens.

Il se dégage aussi que la solidarité des femmes non directement affectées par les conflits est dictée par les influences extérieures ; soit par la position du gouvernement, soit par la politique internationale qui passe aussi par les ONG internationales qui financent des projets présentés par les organisations locales dont celles des femmes. Cet appui financier est parfois accompagné des idées du donateur qui dans le cas des conflits des Grands lacs a fabriqué une solidarité de façade entre les collectifs des organisations de ces pays. La concertation ainsi mise en place s'est avérée fragile car les femmes de ces différents pays ont des attentes différentes par rapport à la paix recherchée et défendent les intérêts (aujourd'hui encore antagonistes pour certains) de leurs pays respectifs.

Le sentiment d'abandon, le constat de désinformation sur les vrais enjeux des conflits et les crimes qui en découlent ; la confusion entretenue sur les acteurs, le degré d'atrocités et de violences ciblant les civils et particulièrement les femmes, la crainte de perdre son territoire, ont vite fait d'engager les femmes dans les zones à conflits, dans la recherche de la paix pour la RDC. La participation aux grands débats nationaux et internationaux (conférence nationale souveraine, négociations politiques de Sun city, Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000, 3ème action globale de la MMF) ont été des opportunités de création d'alliances locales, nationales et internationales pour adresser des questions d'importance pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, et pour leur positionnement dans les institutions publiques. Ces débats se sont organisés en RDC pour résoudre des situations de crise dans lesquelles le pays s'enlisait.

D'autres trouvent que la réduction des inégalités entre les différentes couches de la population et notamment entre les différentes classes sociales est de nature à réduire les inégalités entre les femmes, à réduire aussi la distance sociale entre elles, ce qui pourrait limiter le sentiment de jalousie qui s'affiche entre les femmes jugées nanties et celles qui bénéficient de peu d'opportunités, soit parce que moins instruites, soit à cause de leur lieu de résidence et qui développeraient un sentiment de jalousie envers celles qu'elles considèrent comme privilégiées.

Dans ce sens, le développement de la solidarité entre les femmes passe par la priorisation de l'éducation des filles et femmes, à travers l'alphabétisation, l'instruction sans restriction et l'éducation spécifique des filles. Une éducation conçue sur la base de l'égalité entre les sexes, et entre les humains, qui peut seule promouvoir des valeurs d'équité et de justice. Une telle politique permet d'avoir plus de femmes informées sur les causes de la subordination de la femme dans la société, et capables de s'engager pour la transformation de la situation. Cette éducation doit viser à promouvoir au-delà des capacités intellectuelles, le développement des capacités physiques, morales et spirituelles des femmes pour qu'elles aient plus de confiance en elles-mêmes.

Ave la généralisation de l'instruction, il serait alors possible d'instaurer des mécanismes de partage d'information et d'échanges sur des questions d'intérêt général, y compris le rôle de l'Etat, et spécifique des femmes, ce qui requiert l'accès d'un grand nombre des filles et des femmes à la technologie de l'information. Cette exigence d'accès aux techniques de l'information va de pair avec celle de l'accès des organisations des femmes aux ressources financières pour qu'elles intensifient leurs interventions en

faveur des femmes, surtout en milieu rural pour le renforcement de leurs capacités et pour aider à l'émergence de plus de leaders femmes

Dans le cas de la RDC, où il se dégage une absence de volonté politique d'améliorer les conditions d'existence de la majorité de la population, la société a besoin pour cet effet d'avoir des personnes courageuses qui osent dire ce qui n'est souvent pas dit, des personnes curieuses de découvrir et des personnes qui osent faire ce qui n'a jamais été expérimenté. Ces personnes hommes et femmes sont à utiliser pour faire avancer des politiques et programmes qui transforment les relations dans la société et améliorent la considération et le statut social de la femme.

Sigles et Abréviations

UEFA: Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtone

WOPPA; Women as Partners of Peace in Africa (Femmes Partenaires pour la paix en Afrique)

FAS: Femmes Africa Solidarité

UNIFEM : United Nations Development Fund for Women (Fonds de développement des Nations unies pour la femme)

RFDP: Réseau des Femmes pour la défense des Droits et la Paix

RADHOSKI: Réseau des Associations des Droits de l'Homme au Sud Kivu

CCVS: Coalition Contre les Violences Sexuelles

COPRONAF: Coordination Provinciale des ONG et Associations Féminines du Sud Kivu

AFECEF: Association des Femmes cadres pour l'Epanouissement intégral de la Femme

CAFCO: Cadre permanent de concertation de la Femme Congolaise

RCD: Rassemblement Congolais pour la Démocratie

FARDC: Forces Armées de la République Démocratique du Congo

MMF: Marche Mondiale des Femmes

RDC: République Démocratique du Congo

ANC : African National Congress (Congrès National Africain)

Au delà de la prise en compte de la résolution 1325 : Quelle évaluation faisonsnous dans la situation des femmes en conflits armés en RDC ?

Annie MATUNDU-MBAMBI, Women's International League for Peace and Freedom, WILPF- DRC, Membre du Bureau de Genre en Action

Avant l'adoption de la résolution 1325 du 31 octobre 2000, les femmes de la région des Grands Lacs en général et les Congolaises en particulier, avaient déjà entamé un grand plaidoyer auprès des Nations Unies pour l'implication des femmes aux tables des négociations pendant les conflits et comme artisanes de paix dans la sous région.

En 1999, lors de la Journée Internationale de la Femme, et pendant que se préparait la marche mondiale à New York, les femmes des pays en conflits se sont mobilisées pour mener leurs revendications auprès des Nations Unies pour que cessent les guerres qui venaient de se déclencher dans différents pays du monde et que la paix revienne vite car les femmes souffraient beaucoup des affres des guerres.

L'accord de cessez-le-feu de Lusaka a fait appel au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion sous l'égide d'une mission de maintien et de consolidation de la paix de l'ONU.

Les femmes ne constituaient pas un groupe homogène. Elles ont des partis pris politiques comme tous les citoyens. Cependant, elles ont fait le constat qu'au delà des crises, des conflits et de leurs déterminants, leur exclusion était un dénominateur commun.

Les associations de femmes congolaises ont, en outre, mis leurs énergies ensemble et créé le Caucus des femmes congolaises qui joua un rôle déterminant dans l'inclusion des femmes au Dialogue de paix inter-congolais. Soixante femmes venues de toutes les régions du Congo participèrent au Forum national multi-partis qui a eu lieu en février 2002, et a produit la *Déclaration de Nairobi* en 2002 et la *Plate-forme commune des femmes pour la paix*¹. Grâce à la participation des femmes aux pourparlers de paix, tant à l'échelle régionale que nationale, l'*Accord global et inclusif*² entériné au terme du processus de négociation politique, intégre le principe de parité, en se basant sur la résolution 1325.

² Accord Global et Inclusif, Sun City, Afrique du Sud 17 décembre 2002

.

¹ Déclaration de Nairobi et Plan d'Action de la femme congolaise, Nairobi, Kenya, Février, 2002

Au sein du Caucus des femmes, des actions concertées telles que les missions de bons offices, des voyages d'échanges d'expériences, étaient menées à l'endroit des décideurs pour la consolidation de la paix. Au niveau régional, les femmes congolaises ont adhéré aux réseaux pour la paix, c'est le cas des plateformes pour la paix dans la région des Grands Lacs.

Au niveau international, les associations de femmes congolaises ont formé des synergies avec des réseaux internationaux. Grâce à ces liens, les voix des femmes congolaises se font régulièrement entendre aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales. Il existe une multitude d'associations de femmes œuvrant pour la paix en RDC. Toutes ces initiatives cadrent avec la venue de la Résolution 1325.

Tandis que la résolution 1291 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 30 novembre 1999 prévoyait la formation de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo, la Résolution 1325 fut adoptée le 31 Octobre 2000.suite de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix³.

La résolution 1325 affirme le rôle des femmes et oblige les Etats membres à faire participer les femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Cette résolution exige une contribution de toutes les parties prenantes pour sa matérialisation. Elle constitue le cadre politique décisif pour incorporer la perspective Genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Elle reconnaît que les femmes et les filles subissent de façon spécifique les conséquences des conflits armés, y compris lorsqu'elles ont la qualité de réfugiées et de déplacées à l'intérieur d'un pays. Elle souligne aussi l'importance de la participation des femmes sur un même pied d'égalité avec les hommes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.

La résolution 1325 est un condensé de principes protégeant les droits des femmes et constitue un acte d'engagement du Conseil de Sécurité qui édicte des recommandations par thème, à savoir la protection des femmes et des filles, la prévention contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, et la participation des femmes et des filles à la prise de décisions. Cette résolution ne donne pas de détails sur le contenu des réformes, la nature des moyens pour inciter les Etats membres à accroitre la

³ Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies1888, adoptée par le Conseil de Sécurité, le 30 Septembre 2009

représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, dans la prévention des conflits, leur gestion et leur règlement. Elle demande d'accorder une protection particulière aux femmes et aux populations refugiées lors des conflits, à augmenter la protection pour les femmes activistes et militantes pour la paix, à mettre fin à l'impunité pour les violences sexuelles y compris les violences sexospécifiques. Elle demande aussi à accroître la participation des femmes dans les opérations de maintien de paix et dans le processus post conflit et à prendre en compte les violences sexospécifiques dans les rapports de l'ONU et les missions des Nations Unies.

En analysant cette résolution nous remarquons que sur les 18 articles, l'utilisation du verbe ''demander'' revient plus de 7 fois, cela ne rend pas cette résolution contraignante car les Etats membres qui ont adhéré à cette résolution n'ont pas l'obligation de la mettre en pratique.

Au moment où la population congolaise est évaluée à 52% de femmes contre 48% pour les hommes, le constat à ce jour révèle une faible participation, 10 % des femmes, aux instances de prise de décision à l'instar du Parlement⁴.

La protection des droits humains est souvent utilisée pour une intervention militaire et donc une protection particulière des femmes et des populations, elle est perçue comme n'ayant aucun rapport avec la véritable tâche des forces armées.

Les activistes des droits des femmes congolaises affrontent les problèmes sécuritaires qui sont différents de celles qu'affrontent les internationaux. Elles sont confrontées à une violence pendant leur période de travail, et parfois ce travail n'est pas rémunéré,

Les conditions qui engendrent la violence sexuelle et l'impunité, telles que la persistance des foyers des tensions à l'Est de la République Démocratique du Congo, l'insécurité, les pratiques culturelles répréhensibles, la discrimination, la corruption et les systèmes juridiques inadéquats ne sont pas souvent traduits devant les tribunaux.

Néanmoins, cette résolution est importante parce qu'elle fait partie de la loi internationale selon l'article 25 de la Charte des Nations Unies qui stipule : « les membres des Nations Unies s'accordent à mettre en œuvre les décisions du Conseil de Sécurité conformément à la Charte »⁵. Elle est complétée et appuyée par d'autres mécanismes internationaux sur les droits des femmes, tels que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), la

⁴ Source; CEI, Elections 2006

⁵ Charted of the United Nations, Published by UN Department of Public Information, New York, December, 2006

Déclaration et la Plate forme d'action de Pékin. L'originalité de la résolution 1325 réside dans sa stratégie de « servir » comme un instrument de lobbying sur les droits des femmes à la paix et à la sécurité. Cet instrument permet des actions de mobilisation et de sensibilisation au processus électoral, en utilisant la résolution 1325 comme cadre de référence.

Selon les dernières statistiques disponibles, la résolution 1325 a été traduite en 79 langues, dont plus de quinze langues africaines. La RDC compte ses statistiques avec 4 langues nationales. Cela montre l'importance qu'elle revêt, particulièrement pour les groupes de femmes qui sont les principaux agents de sa vulgarisation. Au niveau national, la résolution 1325 a servi de cadre de référence dans le processus de paix et de reconstruction. Au niveau de la coopération multilatérale, régionale et sous régionale, la résolution s'est également imposée comme un outil de référence.

Depuis sa promulgation en octobre 2000, la résolution 1325 n'a cessé de susciter des réflexions sur la manière de la traduire concrètement et efficacement en actes. « Le Conseil demande à nouveau aux États Membres de continuer à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), notamment en se donnant et en mettant en œuvre des plans d'action nationaux ou d'autres stratégies nationales» ⁷.

C'est dans cet esprit que les quatre dernières déclarations du Président du Conseil de sécurité appellent à une mise en œuvre de la Résolution 1325 à l'échelle nationale, notamment par le biais de *plans d'action nationaux*⁸.

L'idée d'élaborer des Plans d'action nationaux s'inscrit dans cette perspective. Ces plans traduisent l'engagement et la volonté politique ferme des Etats pour la mise en œuvre de la résolution 1325.

Un plan d'action a l'avantage de définir clairement les buts et les objectifs, les moyens de les atteindre, l'échéancier ainsi que les mécanismes d'évaluation. Un plan d'action a aussi l'avantage de mesurer l'impact réel des politiques et des programmes sur le vécu des femmes.

-

⁶ http://www.peacewomen.org/wpsindex.html

⁷ Conseil de sécurité, Rapport du Secrétaire Général sur les femmes, la paix et la sécurité, (S/2006/770), para 42 et 43

⁸UN-INSTRAW, http://www.un-instraw.org/en/gps/gps-homepage/implementation-of-un-security-council-resolution-1325-4.html

Pour les pays qui sont en situation de conflit et de post conflit⁹, la mise en œuvre de la Résolution 1325 passe aussi bien par les interventions au niveau humanitaire qu'au niveau de la consolidation de la paix.

Le Plan d'action national de la République Démocratique du Congo pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 s'inspire de la vision claire et constante de la politique nationale Genre définie par le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant qui tient compte des valeurs positives contenues dans la culture congolaise constituant un mode de gestion participative fondée sur l'implication de tous les acteurs de la société dans la lutte pour l'égalité du genre. ¹⁰

Le processus d'élaboration du Plan d'action national de la RDC a eu lieu en Septembre 2007 au Grand Hôtel de Kinshasa en présence de la ministre du Genre, Famille et Enfant, Omatuku Philomène, le ministre de l'Intérieur Kalume et Mr Swing représentant du Secrétaire des Nations Unies en RDC¹¹.

En Juin 2009, un groupe d'experts du Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise « CAFCO » a eu à produire un premier draft du Plan d'action national qui a été remis au ministère du Genre, Famille et Enfant pour harmonisation et adoption en Aout 2009.

Tenant compte de tous les engagements internationaux souscrits en vue de contribuer à la construction de la paix et de la nécessité d'intégrer la perspective genre dans la lutte contre les conflits armés, fondée sur la réalité congolaise, le Gouvernement de la RDC a élaboré ce plan d'action pour l'application de la Résolution 1325 en focalisant ses actions sur les axes thématiques suivants:

- Participation et représentation des femmes dans le domaine de paix et sécurité ;
- Intégration de la dimension genre dans la planification, la programmation et la budgétisation des actions relatives à la paix et sécurité initiées par la RDC ;
- Promotion et protection des droits de la femme, lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA;
- Réforme du secteur de la sécurité :
- Coopération régionale et internationale;

5

⁹ Annie Matundu Mbambi et Marie Claire Faray, "Global: Monitoring Checklist on Women Peace and Security", GAPS, UK, 2009,www;gaps.org

¹⁰ 1325 : Plan d'Action Budgétisé pour concrétiser les perspectives féminines dans les domaines de la résolution des conflits, de la construction et du maintien de la paix, Genre info, No 14, Juin 2010

¹¹ Lancement du projet de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Femmes congolaises partenaires pour la paix, la sécurité et le développement », Kinshasa, du 18 au 19 Février 2008, Kinshasa, RDC

- Recherches et études dans le domaine de paix et sécurité;
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820,1888 et 1889 dans les différents secteurs.

Ce Plan National est le résultat du travail de coordination du Comité de pilotage National ; Comité de pilotage Provincial et Comité de pilotage local.

Ce plan passe précisément en revue le programme national pour la promotion de la femme et autres actions liées aux lignes politiques. Ce plan entend mettre un terme à des violations qui sont commises contre les droits fondamentaux des femmes et des petites filles pendant et après les conflits, ainsi qu'à l'impunité dont jouissent les auteurs des crimes de tout genre.

En mai 2010, plusieurs groupes thématiques ont été mis en place pour la préparation de la journée de l'Open Day

Les organisations féminines de la société civile, ainsi que les membres du comité de pilotage de mise en œuvre la Résolution 1325, ont tenu un atelier de deux jours à Kinshasa dans les installations de la MONUC. Elles ont enrichi le Plan d'action national d'application de la Résolution 1325, Paix, Femmes et Sécurité

L'objectif premier de l'activité fut de discuter et de finaliser le Plan d'application en RDC de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité en intégrant les activités réalisables dans le court et moyen terme et les budgets nécessaires à leur exécution. L'atelier a été l'occasion également d'identifier et d'élaborer un plan d'action prioritaire (PAP) à mettre en place aussitôt le Plan d'action national adopté par le Gouvernement. Plusieurs groupes thématiques ont été mis en place pour la préparation de la journée de l'Open Day qui a eu lieu le 11 Juin 2010 Ces thèmes abordés constituent des violences faites aux femmes, la réforme du secteur de sécurité, la participation politique, les droits des femmes, le combat contre le VIH/SIDA, la participation politique des femmes dans les instances des prise de décisions, l'Etat de droit, les femmes chercheuses dans la paix et la sécurité, la coopération régional et le suivi et évaluation. Lors du Global Open Day, le 10 juin ,une journée mondiale dédiée à la lutte des femmes pour leurs droits et la mise en œuvre de la Résolution 1325, un acte d'engagement a été rédigé et a été présenté aux hauts représentants du gouvernement de la RDC, ainsi qu'aux membres d'organisations féminines de la société civile, aux bailleurs de fonds et aux partenaires internationaux.

Ce Plan sera soumis annuellement à une analyse et à une évaluation par les différentes administrations concernées, sous la direction du ministère de Genre de la Famille et de l'Enfant et par la société civile pour l'élaboration du rapport alternatif.

La République Démocratique du Congo s'engage à ce que son Plan permette de réaliser des avancées en termes d'égalité de genre dans le domaine de la politique et de sa mise en œuvre, tant sur le plan national (central, provincial et local) qu'international. Il s'agit de poser un pas décisif vers une formulation de lignes politiques et d'actions pour le renforcement du pouvoir des femmes dans le pays. Ainsi, il contribue à garantir la sécurité des femmes et à veiller au respect de la légalité et à l'imposition des peines établies par le droit international et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, plus particulièrement les violences sexuelles qui constituent l'une des priorités du gouvernement de la RDC.

La plupart des acti isation de la résolution, la formation d'éducateurs, l'identification des zones prioritaires et le besoin de traduction dans les langues nationales des instruments de sensibilisation. Selon les thématiques, les besoins vont de la construction de centres de transit pour héberger les femmes victimes de violences et ainsi favoriser la dénonciation et la poursuite en justice, à la mise à disposition de préservatifs pour lutter contre la propagation du VIH/SIDA, ou encore l'identification et formation des candidates potentielles pour favoriser la participation politique et la promotion de l'égalité des sexes dans la société congolaise pour consolider l'Etat de droit.

Quelles stratégies à mettre en place pour une meilleure mise en œuvre Quelques points forts

Les principales lignes stratégiques qu'on retrouve dans le Plan d'action national ainsi que dans le Plan d'action budgétaire de la RDC sur la résolution 1325 des Nations Unies, sont tout à fait valables et pertinentes dans le contexte d'un pays post conflit. Le Plan vise la prévention, la protection, la participation et la consolidation de la paix, ce qui ne l'empêche pas de mettre les acquis politiques, les leçons apprises et les bonnes pratiques au service d'autres processus de paix en cours dans la région et dans le monde. Conformément aux réalités propres de la RDC et compte tenu des engagements internationaux et régionaux auxquels le pays a souscrit en adhérent à la résolution 1325, et compte tenu aussi de la requête du Secrétaire Général de l'ONU relative à la soumission de rapports sur une base biennale, le ministère des Affaires étrangères demeure l'entité gouvernementale à même d'être le meilleur porte parole et répondant de l'état de la mise en œuvre de la résolution 1325 devant la communauté internationale. Le rôle de leader exécutif sur la scène nationale appartient au ministère

du Genre, Famille et Enfant. La mise en œuvre de la résolution 1325 implique plusieurs ministères, dont le ministère des Affaires Etrangères, la Justice, l'Intérieur et la Sécurité, la Défense, la Coopération Régionale, le ministère du Genre, Famille et Enfant, les ministères des Droits Humains, du Plan, du Budget, des Finances, de la Santé Publique, des Affaires Sociales, sans compter une multitude de structures nationales chargées des questions techniques, telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration et toutes les structures de tous les ministères concernés.

Les expériences montrent quelques résultats positifs, obtenus par les organisations de femmes grâce à l'application de la Résolution 1325 :

- La participation des femmes aux négociations de paix ;
- L'intégration du principe de parité Hommes/Femmes dans la Constitution de 2006;
- ➤ La ratification par le gouvernement des principales conventions : CEDEF, CDE ;
- La prise en compte des revendications des femmes dans les accords de paix ;
- L'installation du Comité de pilotage de la Résolution 1325 ;
- L'élaboration et dépôt des amendements de lois sur la parité et la loi électorale conformément à la Résolution 1325 ;
- L'élection de femmes et leur affectation à des postes de pouvoir ;
- La réforme du secteur de sécurité, y compris l'armée ;
- La promulgation des lois portant sur la protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA en 2008, la loi sur les violences sexuelles et l'impunité / loi 018 et 019, juillet 2006, la loi portant protection des droits de l'enfant en 2009;
- La réforme de la justice, y compris l'attente de la promulgation du code de la famille :
- Le code du travail, et la prévention de la violence sexuelle ;
- L'appui financier aux plates formes communes présentées par les femmes ;
- L'appui aux réseaux régionaux et sous régionaux des femmes (cas de la Région des Grands Lacs);
- L'appui à la participation de la société civile dans les grandes rencontres internationales;
- Les ateliers de vulgarisation et sensibilisation des formations sur la résolution ;

- La traduction de la résolution en 4 langues nationales ;
- Le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR) en juillet 2004 ;
- La Création de la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CONADER);
- La nomination d'une conseillère chargée du genre au ministère de la Défense ;
- Le recrutement de 500 femmes parmi les 2000 nouveaux magistrats en 2010.

Quels obstacles à la mise en œuvre de la résolution 1325 en RDC

Quelques faiblesses

La résolution 1325 n'a pas révolutionné les pratiques relatives à la protection des femmes et des filles lors des conflits. Celles-ci continuent de porter le plus lourd tribut, et les nombreuses formes de discriminations dont elles sont victimes n'arrivent pas à mobiliser suffisamment d'attention et de volonté politique.

Les exemples ci-dessus sont encourageants, mais ils ne devraient pas voiler les obstacles qui bloquent la véritable inclusion des femmes et leur droit à l'égalité. Dans ce cadre, le gouvernement, les systèmes des Nations Unies et les agences de coopération de développement sont particulièrement interpellés.

En matière de réformes et de protection juridique, la RDC qui, dans sa Constitution, reconnait le principe de l'égalité entre les sexes, va en contradiction avec la loi électorale à son article 13 alinéa 3 et 4. Le principe de l'égalité Hommes et femmes constitue l'un des principaux points d'achoppement entre le Parlement et les organisations de défenses de droits des femmes.

De même, le principe de l'égalité inscrit dans la Constitution, n'est pas toujours une garantie de mettre un terme aux discriminations contre les femmes. Les us et coutumes sont des obstacles qui ne peuvent être levés que par des campagnes massives et récurrentes de sensibilisation et d'éducation. Les autorités nationales et locales, les chefs coutumiers et les organisations de femmes doivent mener cette lutte ensemble, au nom de l'égalité, un pilier de la démocratie et de l'Etat de droit.

En matière de participation et de représentation dans les institutions démocratiques et les autres structures étatiques, l'écart est criant entre hommes et femmes.

Les points faibles de la résolution 1325 en RDC sont :

- Manque d'appropriation par les institutions de la Résolution1325;
- Insuffisance des ressources adéquates pour mise en œuvre de la dite résolution ;

- Absence d'un programme approprié de vulgarisation auprès de la population ;
- ➤ Pas assez des femmes formées dans la médiation et la transformation des conflits ;
- ➤ La non prise en compte de la dimension genre dans le Conseil supérieur de la magistrature ;
- ➤ La faible représentation des femmes au niveau des instances élevées des Cours et tribunaux (Cour suprême de la justice, Parquet général de la République, Cours d'appel, parquet général, etc.) et dans l'administration judiciaire et pénitentiaire ;
- L'accès difficile des femmes victimes des violences à la justice surtout dans les milieux ruraux ;
- ➤ Faible connaissance de dispositions juridiques internationales sur les droits de la femme et le genre par beaucoup des magistrats, avocats, greffiers, personnel pénitentiaire, etc.;
- La non application de certains principes importants de la justice transitionnelle (commission vérité et réconciliation, etc.);
- L'impunité des auteurs des toutes sortes de violences faites aux femmes ;
- La persistance des coutumes et lois discriminatoires par rapport aux femmes ;
- La persistance des violences sexuelles faites aux femmes ;
- Le non respect et non application des textes juridiques favorisant la 1325 ;
- L'ignorance de la 1325 par les leaders de toutes les institutions ;
- ➤ Le manque de volonté politique : faible participation des femmes dans les assises qui mènent à la paix, voir accord de Goma entre le gouvernement de la RDC et les différents groupes armés ;
- ➤ La faible représentativité de la femme dans les différents services de l'ONU en matière de la paix à l'est de la RDCONGO (MONUC) ;
- L'insuffisance de recherches et études sur la CEDEF et la 1325.

Les défis

Les exemples montrant la contribution des femmes congolaises aux processus de paix sont nombreux. Les gains obtenus par les organisations de femmes en matière de protection juridique, de participation et de représentation sont importants. Toutefois, ces gains ne peuvent pas être comparés aux nombreux défis qui bloquent les droits des femmes à la protection, à la participation et à la prise de décision.

Les défis propres aux hommes et aux femmes en situation de conflit et de post conflit, exige une sensibilité et une écoute des réalités humaines vécues spécifiquement et différemment par chaque sexe. Jusqu'à présent, l'attention a été portée sur deux types de défis, à savoir les besoins logistiques et matériels d'une part, et les ressources humaines suffisantes en nombre et formées adéquatement d'autre part. La société civile en général et les organisations de femmes en particulier souffrent de façon chronique de sous-financement et de manque de renforcement de formations qui s'avèrent fondamentales¹². La faible participation des femmes aux opportunités de formation constitue un grand défi et, malgré les progrès, les femmes sont toujours sous représentées. Elles n'ont pas accès aux formations requises pour mener à bien leur travail de plaidoyer, de formation et d'éducation populaire.

Cela exige des outils appropriés, des engagements fermes, des mesures d'action, des mesures d'évaluation et des mécanismes de suivi.

Ces défis persistants devraient pousser le gouvernement, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que la société civile à être plus ambitieux et plus visionnaires. Beaucoup d'efforts restent à faire afin que la résolution 1325 soit appropriée par la population.

En dépit des progrès d'acteurs bilatéraux et internationaux, notamment la MONUSCO, dans l'exécution de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (RCSNU 1325) (2000) en se concentrant sur la participation des femmes, la prévention de la violence basée sur le genre et le problème de l'impunité, il y a toujours de grandes lacunes quant à la mise en œuvre au niveau local et national¹³.

Nous allons terminer notre analyse en proposant une série de recommandations susceptibles de favoriser les mesures, les moyens et les stratégies à même de refléter la volonté politique d'agir en conformité avec la résolution 1325. Ces recommandations visent une meilleure coordination des activités, une programmation, une cohérence et une prise de responsabilités.

1

¹² Gender is my Agenda Campaign, Civil Society Shadow Report on the Solemn Declaration on Gender Equality in Africa, Addis Ababa, Ethiopia, January 2007,

¹³ A. Matundu-Mbambi (2007). *The UNSC Resolution 1325: What effective impact for Congolese women?* (La Résolution du CSNU 1325: « Quel impact effectif pour les femmes congolaises? ») Kinshasa, RDC. Action Femmes du Bas-Fleuve (AFEBAF). Disponible sur http://www.peacewomen.org/resources/DRC/UNSC%201325%20for%20Congolese.pdf.

- Mettre sur pied un mécanisme de consultation des organisations de la société civile,
 notamment les groupes de femmes pour suivre la résolution 1325;
- Prendre en compte les indicateurs sexospécifiques dans la mise en œuvre de la résolution 1325;
- Outiller les programmes d'informations et de sensibilisation, à tous les niveaux, y compris au niveau de la base sur les actions concrètes de terrain pour la mise en oeuvre de la résolution ;
- Renforcer les programmes visant à capaciter les chefs traditionnels, la police et l'armée pour assurer la sécurité de la population en général et particulièrement des femmes victimes des violences sexuelles ;
- Renforcer les programmes concernant la prolifération des armes légères en faisant le lien avec femmes et conflits ;
- Instaurer les mécanismes de l'égalité homme/femme, notamment dans le processus électoral à venir :
- Vulgariser la loi électorale et les instruments juridiques en faveur des droits de la femme :
- Financer le programmes des organisations féminines se basant sur le plaidoyer afin de mettre fin à l'impunité ;
- Développer des synergies d'échanges, de réflexion et d'information entre femmes des autres pays pour échanger des stratégies et bonnes pratiques concernant la base de données des organisations travaillant sur les femmes, la paix et la sécurité;
- Sensibiliser à grande échelle des journalistes, des politiciens, des organisations de la base, les écoles secondaires et les Universités sur la résolution 1325 ;
- Organiser une cellule de crise qui vise à suivre des activités de la résolution 1325 et qui écrit constamment aux bailleurs, aux décideurs politiques, aux medias de la mise en œuvre de la résolution;
- Mener des plaidoyers au niveau du parlement pour s'assurer que la résolution 1325 est en conformité avec la législation nationale ;
- Continuer à vulgariser la résolution en distribuant les traductions en différentes langues locales ;
- Soutenir les femmes activistes en leur donnant accès aux systèmes de communication, d'information et à la liberté des mouvements.

Pour ne pas conclure

L'apport de la résolution 1325 tient de l'accent mis sur la compréhension des répercussions des conflits sur les femmes, non seulement dans la reconnaissance de leur statut de victimes mais aussi et surtout dans leur rôle d'actrices pour la survie et le développement de leur pays.

Il convient de saluer l'activisme des associations de femmes car parmi les avancées significatives des dix dernières années sont la rédaction du Plan d'action national et la mobilisation dans la mise en œuvre de la résolution 1325 en RDC. Cela veut dire que tous les objectifs à atteindre dans le court, le moyen et le long terme, doivent faire l'objet d'une évaluation périodique.

La résolution 1325 est sans conteste le cadre catalyseur qui consiste à donner une légitimité aux nombreuses luttes pour la paix que les femmes de la RDC ont de tout temps menées, mais qui sont pour la plupart demeurées invisibles. Cette résolution a déplacé le débat sur la discrimination dont les femmes sont victimes, au niveau domestique et familiale, à l'espace de délibération publique.

En ayant comme outil de plaidoyer la résolution 1325, les associations de femmes ont pour la première fois eu la possibilité de rompre avec une situation dans laquelle elles étaient des artisanes de paix sans titre, ni reconnaissance politique. Il est donc important de donner la parole aux femmes militantes et engagées qui participent à la reconstruction et à l'établissement de la paix dans leur pays.

L'impact des conflits sur les femmes et les filles ne figure pas encore de manière assez significative dans les recherches, et la dimension sexospécifique dans les conflits armés est loin d'être un élément universel dans les rapports du Conseil de sécurité. Des études indépendantes émanant des organisations de femmes doivent être menées pour l'appréciation de progrès, l'identification d'obstacles, l'actualisation de données et la proposition de nouvelles stratégies.

Les nombreuses lacunes de la résolution 1325 ne doivent pas constituer la fin du long processus de la marche des femmes vers l'égalité. Le bilan de la résolution 1325 permet d'espérer que les choses puisent s'améliorer en RDC si les décideurs politiques, la société civile en général ainsi que les organisations de femmes en particulier se donnent les moyens de réussir ce pari.

Le gouvernement, la société civile et les systèmes des Nations Unies doivent travailler ensemble à la mise en œuvre de la résolution. Il est fondamental que la volonté politique, les ressources et les moyens soient mobilisés afin de la rendre effective. Le succès de la résolution 1325 sera réel le jour où la RDC aura rompu définitivement avec

l'instabilité politique et les conflits armés. Le jour où la RDC n'aura que le développement comme lutte à mener. Le jour où l'égalité entre les sexes sera un fait qui sous-tend le développement.

Nous souhaitons que d'ici l'an 2015, des mesures soient prises pour assurer une représentation des femmes dans le processus de résolution des conflits et du rétablissement de la paix et dans l'intégration d'une perspective genre dans la résolution des conflits en RDC.

Des usages de la violence et de la destruction. Point de vue d'une activiste française de la Marche Mondiale des Femmes passée par Bukavu

Clara CARBUNAR, membre du Comité International de la Marche Mondiale des Femmes, pour l'Europe, diplômée d'un master en Sociologie, mention Etudes de Genre et sexualité, à l'EHESS.

Dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité nous déclarons que la paix c'est beaucoup plus que l'absence de guerre : c'est le respect et l'accomplissement des tous nos droits en tant qu'habitants et habitantes de cette planète. C'est dans ce sens que nous continuons à marcher, main dans la main avec les femmes et les hommes, les mouvements sociaux et les peuples du monde qui luttent pour éliminer la pauvreté et la violence et pour construire une paix durable.

extrait du Manifeste des Femmes pour la Paix, Bukavu, le 17 octobre 2010.

La Marche Mondiale des Femmes est un mouvement social mondial, rassemblant des femmes de la base de dizaines de pays dans le monde. Lancée à la fin des années 90 par des féministes québécoises, la grande Marche de l'an 2000 devait relayer les revendications de femmes du monde entier pour faire disparaître les violences et la pauvreté. En l'an 2000, des femmes de 161 pays ont monté des actions et participé au mouvement. Une pétition rassemblant 5 millions de signatures a été portée à l'ONU, au FMI et à la Banque Mondiale, afin de demander de vrais changements, pour améliorer la vie des femmes, et ainsi changer le monde. Les femmes impliquées, déçues par le peu d'impact d'une mobilisation massive de femmes du monde entier, ont choisi de transformer la Marche en mouvement permanent, menant des actions internationales tous les cinq ans. En 2005, la Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité a été écrite à des milliers de mains et porte depuis des idéaux d'égalité, de liberté, de justice, de solidarité et de paix.

Le choix de faire terminer la 3ème action internationale à Bukavu a été le fruit d'une décision collective prise lors de la réunion internationale en 2008, suite au plaidoyer des femmes congolaises venues témoigner de leur situation. Il correspondait à la volonté de soutenir les femmes du Congo subissant de plein fouet le capitalisme sauvage, l'exploitation anarchique et le pillage systématique, et la violence du conflit armé interminable. Il résultait aussi du travail engagé par la MMF depuis plusieurs années autour du thème « Paix et démilitarisation ».

Pour les activistes congolaises, l'organisation de la clôture de la troisième mobilisation internationale de la MMF représentait un challenge et une opportunité peu communs. Comment accueillir en effet des milliers de femmes à Bukavu, zone de conflit armé,

tout en affirmant son indépendance vis-à-vis du gouvernement et de l'ONU ? Où trouver les ressources permettant de rassembler des femmes de tout le pays et des pays voisins, alors que les moyens de transport (et de communication) sont très dégradés ? Comment organiser un travail unitaire avec les femmes des différentes organisations du pays, et des pays voisins, dans de telles conditions ?

C'était aussi une opportunité pour dynamiser le mouvement des femmes au Congo, en faisant travailler ensemble des femmes et des activistes de tout le pays. Quatre organisations de femmes se sont impliquées dans le processus : CAFED (Goma), COFAS (Bukavu), CONAFED (Kinshasa) et COCAFEM-GL (Concertation des collectifs d'associations de RDC, Rwanda et Burundi). Alors que la Marche Mondiale des Femmes repose le plus souvent sur des coordinations nationales unitaires dans chaque pays, il n'en existait pas en RDC, et la constitution d'une Coordination Nationale n'a pu être possible qu'à l'issue du processus d'organisation de l'événement, quand la réunion physique d'un nombre suffisant de femmes a été finalement possible. Les organisations se sont ainsi réparties le travail de contact avec des associations de femmes des différentes provinces de RDC, tout en travaillant en lien avec le secrétariat international de la MMF basé au Brésil, et les membres du Comité International issues de tous les continents. Les difficultés d'organisation, le manque de ressources du mouvement au niveau national et international ont rendu plus difficile le travail d'élaboration de plateformes politiques communes, alors que, ici comme ailleurs, une diversité de positions sociales, de vécus et de stratégies de résistance caractérise le mouvement des femmes au Congo. Les efforts des femmes congolaises pour organiser les groupes de femmes actifs dans tout le Congo, en déjouant également la répression politique du gouvernement, des caciques locaux et des groupes armés, relèvent ainsi de la prouesse.

Finalement, 3000 personnes, en grande majorité des femmes, parmi lesquelles 200 déléguées internationales, ont participé aux 4 jours d'évènements organisés à Bukavu ; un mémorial a été inauguré au village de Mwenga, permettant la reconnaissance du calvaire de ses habitants depuis la tragédie de 1999 ; une grande marche de 20 000 personnes a clôt la rencontre le 17 octobre, dans les rues de Bukavu. Au même moment, des actions de soutien et de sensibilisation étaient organisées dans plusieurs pays ou territoires du monde. A Bukavu, des plénières ont donc été organisées autour des 4 grands thèmes d'action de la Marche : Violences contre les femmes, Biens communs —

biens publics, Travail – autonomie financière des femmes, Paix et démilitarisation.

Ce thème « Paix et démilitarisation », a émergé comme une préoccupation majeure dans le mouvement ces dernières années, sur la base du constat de l'accroissement des conflits à travers le monde, en lien direct avec l'oppression des femmes, l'impérialisme et le capitalisme mondial. L'accroissement des ventes d'armes légales et illégales, la multiplication des bases militaires étrangères (principalement américaines) dans de nombreux pays, le développement de milices de sécurité privée et de groupes paramilitaires sont ainsi analysés comme impactant directement la vie des femmes de tous les continents. L'armée est l'une des institutions les plus patriarcales qui soit, reposant sur des fonctionnements et des valeurs supposant la mise à l'écart des femmes. Des féministes de différentes régions du monde, de Turquie et de Colombie notamment, ont témoigné de la présence de forces armées sur leurs territoires, de l'impact créé sur les communautés et sur la vie des femmes, tout en partageant des outils et expériences de lutte. Des femmes d'Haïti ont analysé les effets négatifs de la présence des soldats de l'ONU, assimilés à une armée d'occupation, incapables de pacifier le territoire et responsables de violences sur les populations. Les plénières ont ainsi vu se succéder les témoignages des femmes présentes, des femmes congolaises de toutes les régions du pays, des femmes de villages des nord et sud Kivus, venues parfois en marchant plusieurs jours pour participer à la rencontre.

La première chose qui frappe, à entendre les témoignages qui se succèdent, c'est l'aspect massif, généralisé des violences sexuelles. Les violences constituent dans cette région en conflit un quotidien, prenant un aspect encore plus dramatique s'agissant de l'ampleur des violences exercées contre les femmes. Celles-ci atteignent à un degré extrême leur besoin basique de sécurité, et en conséquence leur capacité à survivre (assurer leur propre subsistance et celle de leur famille et communauté, accéder au travail, à l'éducation, à l'information ...)

Cependant ici, ce qui frappe c'est aussi la nature même des violences exercées contre les femmes. Il ne s'agit pas « simplement » de viols : destruction systématique des corps, viols multiples, torture, introduction d'armes et d'objets contondants (mais aussi de piments ou de plastique fondu) dans le sexe des femmes : le viol ne semble plus signifier l'appropriation des corps des femmes, mais bien la destruction des corps par ce

qui les fait femmes, leur sexe. Le nombre de femmes qui souffrent de fistules ou d'autres séquelles physiques souvent incurables dues aux violences est très élevé. Les infrastructures médicales et sociales pour les femmes violées, sont très insuffisantes et complètement débordées par l'ampleur de la situation.

Au-delà de l'horreur, on cherche à comprendre. L'approche psychologisante du sadisme des « violeurs » et assassins, de même que celle entendue à Bukavu, de soldats drogués et ainsi poussés à commettre ces actes, semblent peu convaincantes. Les violences décrites revêtent un caractère systématique, de par leur ampleur, mais aussi de par leur nature : scénarios macabres de tortures psychologiques autant que physiques : dans un village, on force des membres de la même famille à violer leurs mères, sœurs, cousines, dans un autre, comme ce fut le cas à Mwenga, c'est l'humiliation publique et la démonstration de la torture que les miliciens font subir : promenade de prisonniers (en majorité des femmes) nues dans le village, qu'on écorchera, qu'on badigeonnera de piments, et qui seront enterrées vivantes, pour une longue agonie sur la place du village. Dans leurs maisons, les autres habitants assisteront, et c'est le but, à ces journées d'horreur.

Le système patriarcal organise l'exploitation des femmes à une large échelle, l'appropriation de leur force de travail, en s'appuyant sur une idéologie basée sur l'infériorisation des femmes. Parmi les outils indispensables à cette infériorisation, le viol signale, exprime et signifie l'appropriation du corps des femmes. Il sert à la fois l'homme qui le commet, qui accède ainsi à un plaisir « sexuel » issu du fait de dominer l'autre et de s'en sentir supérieur, et le système qui repose sur la moindre valeur des femmes, sur l'appropriation de leur travail et de leur corps (au bénéfice, globalement, des hommes). En temps de guerre, le viol des femmes est une stratégie militaire devenue classique : humiliation de l'ennemi par l'appropriation de ses possessions (parmi lesquelles ses femmes), marquage du territoire, déstabilisation de l'ennemi par la naissance d'enfants « métis » ...

Mais les explications habituelles concernant le viol en temps de guerre ne satisfont pas ici : plutôt que de s'approprier le corps des ennemis en violant leurs femmes, on dévaste tout et les nourrissons comme les très vieilles femmes sont ainsi violées et détruites physiquement et psychologiquement. Au delà des souffrances individuelles, l'impact sur les communautés est effroyable. Si l'esclavage sexuel au service des soldats existe bel et

bien, il ne constitue ainsi qu'une partie des violences : comme le décrivait une femme à l'athénée d'Ibanda, c'est un iceberg, et seule la partie émergée est visible. L'ampleur des souffrances de la population, dont les femmes subissent le plus lourd tribut, est immense. Finalement, le « but » de ces violences n'est-il pas de détruire toute velléité de résistance des communautés ? Quand on sait la place des femmes dans les sociétés congolaises, ciment des communautés et responsables tant du lien social que du travail aux champs, on aperçoit l'impact de les attaquer massivement et spécifiquement. Ne s'agit-il pas d'empêcher, d'étouffer le plus possible les capacités de survie, d'organisation, de supports entre habitants qui est recherché ? Assiste-t-on à une transformation de la traditionnelle haine des femmes, exercée partout sur la planète, en outil de guerre contre les communautés de base ? Ou bien la violence du conflit armé, alimenté par le profit économique, permet-elle simplement de lui laisser libre-cours, la dérégulation des normes et des institutions prenant la forme d'une violence gratuite contre les plus vulnérables ?

Le conflit au Kivu est complexe. Il n'y a pas, comme souvent en cas de conflit, deux ennemis identifiés, luttant l'un contre l'autre pour contrôler un territoire ou conquérir le pouvoir. On assiste au contraire à une multitude d'acteurs, bandes armées patrouillant dans la région et pratiquant la violence, soldats du FDLR soutenus par le gouvernement rwandais, armée nationale congolaise, factions rebelles congolaises et étrangères de quelques dizaines ou centaines d'hommes, forces armées de l'ONU ... Les innombrables factions armées ont été dénoncées à Bukavu, mises en accusation publiquement par des femmes courageuses. Cette multiplication des groupes armés, la persistance des armes et des violences dans une zone « post-conflit », et où l'ONU déploie ses soldats depuis plus de 10 ans, pourraient avoir une explication rationnelle : le pillage à large échelle des ressources du Kivu.

Le sous-sol de la région est en effet un trésor géologique : or, cassitérite, coltan, tantalite. Ces minerais servent tant pour l'industrie lourde que l'industrie légère, et particulièrement l'industrie informatique. Les bandes armées ont ainsi un moyen de survivre au conflit des années 90, aux revendications territoriales, mais aussi « ethniques » plus classiques. Maintenir les groupes armés, forcer les habitants de la région à creuser pour extraire les minerais (souvent sous la contrainte des armes, parfois en forçant un village entier à creuser dans les environs), revendre les matières premières

passées à l'étranger en contrebande, le trafic est lucratif et attire de jeunes hommes grandis sous la guerre, qui dure depuis bientôt 30 ans.

Les conditions d'exploitation des minerais sont effrayantes : avec une absence quasitotale d'infrastructures dans les mines, les « creuseurs », parfois de très jeunes enfants, extraient et trient les minerais à la main. Les femmes, elles, broient les pierres, 25 kg pour un dollar par jour environ, avec des pilons de pierre pesant 3 kilos. Elles sont aussi très présentes dans les travaux de portage des différents matériaux dans les montagnes peu accessibles aux véhicules. La place des femmes dans l'extraction des minerais est essentielle et leur condition comparable à l'esclavage.

La grande majorité des activités dites productives sont ainsi liées à l'exploitation des ressources minières, dans des conditions terribles. Ce fonctionnement, lié à la menace omniprésente des groupes armés, a un impact direct sur l'activité agricole traditionnelle locale. Plusieurs mécanismes se combinent : d'une part, le risque élevé de violences décourage les femmes de se rendre aux champs (la nécessité de se protéger des violences, de préserver leur vie, leur intégrité, leur santé, leur dignité, ne dissuadent pourtant pas de nombreuses femmes qui continuent à cultiver de quoi survivre pour leur famille/communauté). D'autre part, les récoltes sont souvent pillées par les forces armées présentes. Mais l'extraction des minerais impacte également les cultures : on a rencontré à Bukavu des femmes venues à l'évènement de la MMF pour comprendre pourquoi la terre ne donne plus rien. Les produits polluants utilisés pour extraire l'or non loin de leur champs en sont probablement la cause.

L'extraction à bas prix des minerais, utilisés par l'industrie internationale pour fabriquer divers objets de consommation (dont le téléphone portable construit au coltan est devenu l'emblème), justifie l'exploitation des peuples du Kivu. Le capitalisme nous y a habitués, même dans ses formes mondialisées les plus sauvages, pas trop visibles cependant. Au Congo, l'extraction des minerais justifie aussi la persistance d'un « conflit armé » et les violences massives commises contre les femmes. Des filiales rachètent les minerais à différentes étapes de leur transformation. Sans doute les brutes qui violent et pillent sont les acteurs les plus visibles de l'opération, opérant en toute impunité dans cet « état » corrompu. Mais les responsabilités sont partagées dans le pillage des ressources, le maintien de la guerre et les souffrances du peuple congolais. Les différents acteurs de la chaîne, des grandes entreprises, qui vendent leurs produits finis aux consommateurs, aux responsables politiques internationaux refusant de s'attaquer au conflit d'une manière globale (servant par là des intérêts bien compris) n'en sont pourtant pas

innocents.

L'événement de clôture de la 3ème action internationale de la Marche à Bukavu a généré beaucoup d'espoir au Congo. Des femmes du monde entier allaient venir apporter leur soutien et leur solidarité aux femmes congolaises. On allait enfin leur dire comment sortir de cette situation. Pourtant, ce n'est pas ce qui s'est passé. La Marche Mondiale des Femmes n'a pas apporté la solution aux femmes congolaises car la MMF ne possède pas cette solution. Le mouvement combat des forces puissantes, patriarcales, capitalistes, impérialistes ; il prétend renforcer la solidarité entre les femmes du monde, unir des forces sur la base de constats complémentaires issus de la vie réelle des femmes vivant dans différents territoires, dans différentes réalités.

Du côté des déléguées internationales, beaucoup sont reparties bouleversées, transformées à divers degrés, renforcées par la puissance de résistance de ces femmes au Congo. Elles ont témoigné et témoignent encore, dans de nombreux pays, du sort réservé aux femmes congolaises, des causes de cette violence et du système qui le permet. Elles le disent : un grand nombre d'entre elles ne sera jamais plus comme avant. Les Congolaises ont repris leurs activités, elles continuent à renforcer les liens entre elles et avec leurs voisines, à s'organiser pour lutter contre le système qui les oppriment. Elles font avec les promesses du gouvernement, symbolisé par la première dame, omniprésente pendant la rencontre. Parmi ces promesses, celle de la possibilité de construire des Maisons de Femmes, espace de repos et de paix pour les femmes pourchassées partout. Les terrains promis pour la construction de ces maisons n'appartenaient pas à ceux qui les ont promis : nouveau travail pour ces combattantes afin de faire valoir leurs droits. Travail de fourmi pour obtenir de quoi se renforcer, se ressourcer, survivre. Les femmes du Congo ont présenté leurs exigences pour changer la situation, sous la forme d'un cahier de revendications que nous reproduisons ici.

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!

MARCHE MONDIALE DES FEMMES TROISIEME ACTION INTERNATIONALE

Evénement de clôture Bukavu, Province de Sud Kivu République Démocratique du Congo 13 au 17 octobre 2010



CAHIER DES REVENDICATIONS DES FEMMES RD CONGO

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!

http://www.mmf2010.Info http://www.marchemondiale.org

MARCHE MONDIALE DES FEMMES ACTION GLOBALE 2010

CAHIER DES REVENDICATIONS DES FEMMES

Tous les processus de paix entamés en République Démocratique du Congo depuis l'accord de Lusaka jusqu'aux négociations de Goma de janvier 2008 en passant par le dialogue inter congolais de Sun City, a peut-être permis le rapprochement de certains belligérants, mais n'a pas apporté la paix attendue par la Population.

Malgré la mise en place des institutions issues des élections démocratiques, les attentes des populations en termes du retour de la paix, de la mise en place des infrastructures, d'exercice de la démocratie, du respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la promotion et des droits des femmes, le contexte congolais, particulièrement à l'Est reste caractérisé par les défis liés à l'omniprésence de l'insécurité et une culture politique prédatrice.

La non restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones à conflits se traduit par une présence des troupes armées étrangères et nationales, les guerres récurrentes et leurs conséquences dont l'insécurité persistante, voleurs à mains armées, circulation des armes légères, engins explosifs, mines anti personnelles, la destruction de l'écosystème,

la non mise en place des services sociaux de base comme la santé, l'éducation, l'eau potable, l'énergie ayant des conséquences graves sur la vie des populations : taux élevé de mortalité et de morbidité, déstructuration familiale et communautaire, destruction des moyens de subsistance des populations, les femmes étant abandonnées sont fragiles, ne sont pas préparées pour s'auto défendre et faire face aux agressions d'où qu'elles viennent.

La faiblesse de l'autorité de l'Etat a laissé place à une présence importante des organisations internationales réduisant ainsi la souveraineté de la RD Congo. L'institutionnalisation de l'impunité au niveau international dans l'agression de la RDC et les crimes de guerre conte l'humanité et le génocide commis sur son territoire a tendance à éluder l'obligation d'indemnisation de la Nation congolaise.

Au niveau national, la même attitude est observée.

Au regard de ce qui précède, les organisations des femmes engagées à la MMF saisissent l'opportunité de la 3^{ème} action globale de la marche pour exiger ce qui suit :

<u>A L'ONU ET A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE :</u>

- 1. La mise en œuvre des mécanismes de surveillance de vente d'armes légères et de petit calibre et leur circulation dans la région des grands lacs africains ;
- Mettre en application les recommandations des rapports sur le pillage des ressources de la République Démocratique du Congo et accélérer les mécanismes de réhabilitation de la RDC dans ses droits;
- 3. Le retrait des groupes armés étrangers FDRL, LRA, FNL, ADF-NALU, les pasteurs Mbororo, et autres du territoire congolais ;
- 4. Poursuivre le retrait progressif des troupes/contingents de la MONUSCO du territoire congolais
- 5. Poursuivre le renforcement de la RDC dans la formation d'une armée républicaine ;
- 6. Demander au HCR de dissocier les réfugiés des autochtones et les rapatrier dans leurs pays d'origine ;
- 7. Instituer un Tribunal Pénal pour le Congo dans le but de punir les auteurs de tous les crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide commis sur le territoire congolais depuis 1993 ;
- 8. Dégager les responsabilités sur l'utilisation des violences sexuelles comme tactique d'extermination du peuple congolais, condamner et exiger réparation ;

- 9. Décréter l'embargo sur la vente des minerais pour les pays de la région des grands lacs africains non producteurs ;
- 10. Appuyer et renforcer les mécanismes de traçabilité et de certification de toutes les ressources naturelles de la République Démocratique du Congo pour l'arrêt systématique des pillages ;
- 11. Que les interventions dans la lutte contre les violences sexuelles privilégient l'approche holistique de relèvement communautaire ;
- 12. Soumettre les financements accordés à la RDC aux conditions des mécanismes de la transparence, dont l'utilisation du système bancaire sur toute la chaîne de paiement (contrats, soldes, salaires, frais de fonctionnement...);
- 13. Indemniser la nation congolaise pour tous les préjudices causés par la présence massive des réfugiés rwandais et les différentes guerres d'agression ainsi que leurs effets collatéraux ;
- 14. Libérer la production et la commercialisation des ARV produit localement par la certification des molécules fabriquées au Congo ;
- 15. La prise en compte et le renforcement des chercheurs congolais dans le processus;
- 16. Assurer la fourniture continue des intrants pour le traitement des séropositifs.

AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS:

- 1. Améliorer le système de gouvernance pour asseoir l'autorité de l'Etat et renforcer la participation citoyenne ;
- 2. Pouvoir s'assumer en tant qu'un Etat libre et souverain au service de son peuple ;
- Accélérer la réforme des services de sécurité; identifier les éléments et humaniser les services, éviter d'impliquer les services des pays bourreaux dans la formation;
- 4. Consolider la sécurité et l'intangibilité de nos frontières nationales acquises à l'indépendance ;
- 5. Le rapport du Mapping de l'ONU ne peut à aucun moment être occulté. Tout doit être mis en œuvre pour l'établissement d'une justice réparatrice par les pays auteurs (Burundi, Rwanda, Ouganda, etc.) et leurs alliés gouvernements (RSA, USA, la Grande Bretagne, le Canada, etc.) et les firmes multinationales ;
- 6. Faire de la lutte contre l'impunité et la corruption une priorité notamment en

- procédant à l'extirpation et l'exfiltration des présumés auteurs des crimes imprescriptibles et autres graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, disséminés dans les institutions de la République et surtout au sein des Forces armées de la République Démocratique du Congo, de la Police Nationale Congolaise et des services de sécurité;
- 7. Finaliser le programme d'intégration et de réinsertion des éléments des groupes armés internes (FRF, CNDP rénové, Zabuloni, Nakiliba, Yakutumba, Raia Mutomboki, Kapopo, Maï Maï Kifuafua, Turimasu, FRPI/FPJC, etc.)
- 8. Privilégier la réforme de l'armée au lieu des programmes ponctuels que connaît la RDC ;
- 9. Poursuivre et renforcer le programme UPNDDR;
- 10. Réformer l'administration publique par un assainissement adéquat sur le plan éthique et élaborer un budget sensible au genre ;
- 11. Revoir le statut du personnel de carrière des services de l'Etat et moderniser le travail ;
- 12. Rendre opérationnelle l'Agence Nationale de lutte contre les violences sexuelles en la dotant de moyens pour un appui holistique et consistant aux victimes de violences faites à la femme en vue de bien coordonner les différents acteurs sur le terrain et d'indemniser les victimes ;
- 13. Rendre opérationnel le programme STAREC dans le cadre du désenclavement de toutes les zones militarisées et non militarisées notamment par la réhabilitation des infrastructures routières, sanitaires, scolaires, ...
- 14. Prendre en compte le changement des conditions socio-économiques de la femme congolaise aussi bien rurale qu'urbaine eu égard à l'annulation de la dette de la RDC en mettant en place des services sociaux de base comme la santé, l'éducation, accès à l'eau potable, ...
- 15. Doter chaque territoire des casernes (en nombre suffisant) pour sécuriser davantage la population, rendre obligatoire le service militaire après l'école secondaire (sans distinction de sexe) et d'une manière spécifique intégrer dans le programme des formations d'autodéfense, autoprotection en faveur des femmes et des filles ;
- 16. S'investir à l'autonomisation effective de la femme ;
- 17. Mettre fin à la dollarisation de l'économie nationale ;
- 18. Promulguer la loi sur la mise en œuvre de la parité;

- 19. Œuvrer à la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national en privilégiant les élections locales ;
- 20. Organiser dans les milieux concernés, le rapatriement des retournés et renforcer la capacité des territoriaux dans la résolution des problèmes fonciers y relatifs ;
- 21. Financer le Programme National de lutte contre le SIDA pour s'approvisionner en molécule ARV produite localement, le SIDA se féminisant de plus en plus ;
- 22. Promouvoir l'implantation des industries de transformation dans les centres d'exploitation ;
- 23. Mettre en place un mécanisme d'octroi des crédits agricoles en faveur des ménages ;
- 24. Sécuriser les modes de transport en RDC par le respect des normes internationales admises ;
- 25. Mettre sur pied des stratégies de protection de l'environnement et des ressources naturelles du pays ;
- 26. Orienter les actions des ONG Internationales vers l'appui des ONG locales ;

AUX ORGANISATIONS DE FEMMES

- Se solidariser dans toutes les différentes luttes sectorielles en vue de la primauté de notre vision de la sauvegarde des intérêts du pays ;
- Approfondir et partager la compréhension de la cause majeure de la condition actuelle de la femme en vue de développer une conscience collective d'appartenance à un même groupe social;
- 3. Insérer un programme d'éveil patriotique ;
- 4. Poursuivre l'appui aux victimes des violences sexuelles en travaillant avec et pour elles ;
- 5. Focaliser l'attention sur les projets de prévention des violences sexuelles ;
- 6. Prise en compte de l'aspect assainissement et protection de l'environnement dans leur programme régulier.

Fait à Bukavu, le 12 octobre 2010

Pour La Coordination Nationale de la Marche Mondiale

Bibliographie sélective

I. Ouvrages et articles

Alexievitch, S. (2004), *La guerre n'a pas un visage de femme*, Paris, Presse de la Renaissance, (2°ed. en français, J'ai lu, 2005).

Anderlini, S. (2007), Women Building Peace: What They Do, Why It Matters? Boulder, Lynne Rienner.

Augé, A. (2007), « La socialisation paradoxale de la jeunesse armée en Afrique subsaharienne : entre crise de l'Etat et faillite des élites » in Galy, M (sous la dir.). *Guerres nomades et sociétés ouest africaines*. Paris, L'harmattan, collection Etats et sociétés.

Augé, A et Patrick Klaousen, P. (dir.) (2010), Réformer les armées africaines: en quête d'une nouvelle stratégie, Paris, Karthala.

Badie, B. (1995), La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard.

Bard, C. (dir.) (2004), Le genre des territoires. Masculin, féminin, neutre, Presses de l'université d'Angers.

Barnes, K. (2008), "Lost in Translation? UNAMSIL, Security Council Resolution 1325 and Women Building Peace in Sierra Leone", paper presented at the 49th ISA Convention, San Francisco, 26-29 mars 2008.

Beauvoir (de), S. (1948 renouvelé en 1976), Le deuxième sexe 1, les faits et les mythes, Gallimard.

Bell, C. (2004), 'Women Address the Problems of Peace Agreements', in R. Coomaraswamy et D. Fonseka (dir), *Peace Work: Women, Armed Conflict and Negotiation*, Delhi, Women Unlimited, pp. 96-126.

Bisimwa N.V., Deodate Cishibanji (1993) « La femme intellectuelle, concurrente jalouse ou victime du mâle » in *Cahiers de CERPRU*, ISDR,

Bouko Chabi Dramane (2004), « la circulation des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'ouest : contribution à une étude au programme de désarmement », Université d'Abomey-Calavi in WWW.memoireonline.free.fr

Bourdieu, P. (1998), La domination masculine. Paris, Seuil.

Bouvier, P., et Bomboko, F. (2004), Le dialogue intercongolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation, Paris, L'Harmattan.

Branche, R., Virgili, F. (coo) (2009), "Les viols en temps de guerre. Une histoire à écrire », Colloque international, Paris I Panthéon-Sorbonne, 11 et 12 mai 2009.

Brunet, R. (2001), Le déchiffrement du monde; théorie et pratique de la géographie, Paris, Bélin.

Cockburn, C. (1998), *The space between Us : negociating gender and national identities in conflict*, London, Zed Books.

Cockburn, Cynthia (2001) 'The Gendered Dynamics of Armed Conflict and Political Violence,' In *Victims, perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence* (Eds, Moser, C. and Clark, F.) Zed Books: London.

Cockburn, C. (2007) From where we stand. War, women's activism and feminist analysis, London, Zed Books.

Cohn, C. (2008), 'Mainstreaming Gender in UN Security Policy: A Path to Political Transformation?', dans S. Rai et G. Waylen (dir), *Global Governance : Feminist Perspectives*, Basingstoke : Palgrave, pp. 185 – 206.

Cohn, C., Puechguirbal, N., Gahunga, N. et Raven-Roberts, A. (2004), 'Working in the Field: Practitioners Discuss UN Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security', Working Paper, Boston Consortium on Gender, Security and Human Rights, April 2004.

Connell, Robert W. (2005). *Masculinities*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press 2° édition.

Crenshaw, K.W. (2005), « Cartographies des marges », publié en français, in Cahiers du genre n°39, Paris.

David Charles Philippe (2000), La guerre et la paix, approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie, références inédites, Presses de science Politique, Paris

Demaret, E. (2010), *Penser le genre dans la guerre : le viol par les troupes armées*. http://droitshomme.suite101.fr

Deng, Francis Madeng (1972), The Dinka of the Sudan. Waveland Press, Inc.: Prospect Heights, IL.

Denov, M. and Gervais, C. (2007). "Negotiating (In)Security: Agency, resistance, and Resourcefulness among Girls Formerly Associated with Sierra"

De Villers G., Omasombo J. et Kennes, E. (1998), *République démocratique du Congo; chronique politique d'un entre-deux-guerres. Octobre 1996 – juillet 1998*, Paris, L'Harmattan.

De Villers G., Omasombo J. et Kennes E. (2001), *République Démocratique du Congo. Guerre et politique. Les trente derniers mois de L.D. Kabila (août 1998 – Janvier 2001)*, Paris, L'Harmattan.

De Villers, G. (2009), République Démocratique du Congo. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la troisième République (Janvier 2001-août 2008), Paris, L'Harmattan.

Dianzinga, S. (2004), Bilan du rôle et des moyens d'action de la société civile dans la construction de la paix, ronéo, Institut Vie et paix, Brazzaville.

Dianzinga, S. (2003), Rapport sur l'impact de la guerre sur les rôles des hommes et des femmes dans la société congolaise, ronéo, Banque mondiale, Brazzaville.

Dorier-Apprill, E., Kouvuma, A. et al. (1998), Vivre à Brazzaville. Modernité et crise au quotidien, Paris, Karthala.

Dossuet, A. (2004), « le genre du territoire domestique », in Bard, C.(dir.), La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard.

Eggers, Dave (2006), What is the What? San Francisco, McSweeney's.

El-Bushra, Judy (2000a), "Transforming Conflict: Some Thoughts on a Gendered Understanding of Conflict Processes" In *States of Conflict: Gender, Violence and Resistance* (Eds, Jacobs, S., Jacobson, R. and Marchbank, J.) ZED Books: London, pp. 66-87.

El-Bushra, Judy (2000b), "Gender and forced migration: editorial", Forced Migration Review, v.9.

Enloe, Cynthia (1983), Does Khaki Become You? The Militarisation of Women's Lives, Boston: South End Press.

Enloe, C. (2000), *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley, USA, University of California Press.

Enloe, C. (2007), Globalization and Militarism: Feminist Make the Link., Lanham, USA, Rowman & Littlefield.

Evans-Pritchard, Edward E. (1951), Kinship and Marriage among the Nuer.

Falquet, J. (2008), De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation, Paris, La Dispute.

Freedman J. and Valluy J. (dir) (2007), Persécutions genrées des femmes, Paris, ed.du Croquant, coll.Terra.

Freedman, J. (2011), "Explaining Sexual Violence and Gender Inequalities in the DRC", *Peace Review*, 23, 2, pp. 170-175.

Fremont, A. (1999), *La région, espace vécu*, Paris, Presses Universitaires de France, n° 19. (Coll. SUP Le Géographe)

Galloy, M.R. (1999), « Femmes, conflits et paix au Congo », Tumultes, n° 13.

Galy, M. (2007), (sous la dir.), Guerres nomades et sociétés ouest africaines. Paris, L'harmattan, collection Etats et sociétés.

Gassama, M., Diagne, M., Diop, D. et Lamko K. (eds) (2008), L'Afrique répond à Sarkozy: Contre le discours de Dakar, Paris, ed. Philippe Rey, 478 p.

Ghiglione Rodolphe, Matalon Benjamin, (1998), Les enquêtes sociologiques; théories et pratiques, Paris, Armand Colin.

Giles, Wenona and Hyndman, Jennifer (2004), *Sites of Violence: Gender and Conflict Zones*. University of California Press: Berkeley.

Gnali, M-A. (2001), Beto Na Beto. Le poids de la tribu, Paris, ed Gallimard.

Grabska, Katarzyna (2010), "In-flux: (re)negotiating gender, identity and 'home' in post-war southern Sudan", Thèse doctorale, University of Sussex: Brighton.

Granel, M-N (1999), « Corps des ténèbres » in *Congo-Brazzaville. Dérives politiques, catastrophes humanitaires, Rupture-Solidarité*, Paris, L'Harmattan.

Guionnet, C. et Neveu, E. (2005), Féminins/Masculins. Sociologie du genre, Paris, Armand Colin.

Hutchinson, Sharon (2000), "Nuer Ethnicity Militarized," Anthropology Today, vol. 16, no. 3, pp.6-13.

Hutchinson, Sharon (1996) *Nuer dilemmas: coping with money, war and the State*. University of California Press: Berkeley.

Hendrickson, D. et Kasongo, M. (2005), « *La réforme du secteur de la sécurité : enjeux stratégiques* », Issue Paper N°4 – security sector reform.

Hudson, H. (2009), 'When Feminist Theory Meets Peace Building Policy: Implications of Gender Mainstreaming and National Action Plans', paper presented at International Studies Convention, New York, 15-18 February 2009.

Iman, A.M., Mama, A. et Sow, F. (2004), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar-Paris, Codesria-Karthala, (1°ed. en anglais, 1997).

Itto, Anne (2006), 'Guests at the table? The role of women in peace processes'. London: Conciliation Resources. http://www.c-r.org/our-work/accord/sudan/women.php

Ivekovic, R. (2003), Le Sexe de la nation, Paris, Non et Non, Editions Léo Scheer.

Jackson, Michael (2006). *The Politics of Storytelling: Violence, Transgression and Intersubjectivity*, Museum Tusculanum Press, University of Copenhagen.

Jimenez, X. (2000). Gender perspectives in United Nations Peacekeeping Operations, UNITAR POCI

Jok, Madut Jok. (1998), *Militarization, gender and reproductive health in South Sudan*. Edwin Mellen Press: New York.

Joana, P-M.(2010), « La réforme du secteur de la sécurité en République Démocratique du Congo : Pourquoi si peu de progrès » in Augé, A et Klaousen, P. (dir.) Réformer les armées africaines : en quête d'une nouvelle stratégie, Paris, Karthala, p 113-130.

Jok, Madut Jok and Hutchinson, Sharon. E. (1999) "Sudan's prolonged Second Civil War and the militarization of Nuer and Dinka ethnic identities", *African Studies Review*, v.42, pp.125-145.

Jok, Madut Jok (1999) "Militarism, gender and reproductive suffering: the case of abortion in Western Dinka", *Africa* 69 (2): 194-212.

Kalevi Holsti (1996), The state, war and the state of war, Cambridge, Cambridge University Presse

Keaney-Mischel, C. (2006), "We Have to Do All the Pushing: UN Gender Adviser Strategies for Implementing Gender Mainstreaming Policy in Peacekeeping Mission", Working Paper, Boston Consortium on Gender, Security and Human Rights, Boston, April 2006.

Keili, Francis Langumba (2008), « Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest » extrait de *La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest*, Genève, UNIDIR.

Kergoat, D. (2009), "Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux", in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, classe, race, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx/Confrontations, 320p.

Korac, Maja (1996). "Gender, nationalism, Ethnic-National Identity Crisis: The case of the former Yugoslavia." In Wenona Giles, Moussa, H. and Van Esterik, P. (Eds.) *Development and Diaspora: Gender and the Refugee Experience*. Artemis Enterprises: Dundas, pp.87-99.

Lecour Grandmaison, O. (2005), Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial, Paris, Fayard.

Le Doeuff, M. (1991), Le sexe du savoir, éd. Aubier.

Lefebvre, H. (2000), La production de l'espace, Paris, Anthropos. (4è édition).

Liauzu, C. (2004), Colonisation. Droit d'inventaire, Paris, Colin.

Liauzu, C. (avril 2005), « Une loi contre l'histoire » in Le Monde diplomatique..

Lieber, M. (2000), « Genre, violences et espaces publics ; la vulnérabilité des femmes en question », Revue de Science Politique, Paris.

Louargant, S. (2003), L'approche de genre pour relire le territoire. Les trajectoires hommes-femmes dans les projets touristiques ruraux (Ardène méridionale, Ligurgie, Fes-Bouleman), Thèse de Doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble I.

Loupe, S. (2005), Etude des comportements post-conflit dans la vie quotidienne de l'adulte (cas des refugiés de la région du Pool à Brazzaville), mémoire de maitrise de psychologie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.

Lyytikäien, M. (2007), «Etude préliminaire des nations-unies pour le soutien à la paix », Working Paper. Gender, peace and security.

Manale, M. (2007), « Vers un nouvel horizon indépassable ? Identités et territoires au XXIè siècle », L'Homme et la Société: Quêtes identitaires et re-ancrage territorial, n° 165-166.

McCullum, Judith and Okech, Alfred (2008), "Small Arms and Light Weapons Control and Community Security in Southern Sudan: The Links between Gender Identity and Disarmament", *Regional Security, Gender Identity, and CPA Implementation in Sudan.* A joint publication of Africa Peace Forum and Project Ploughshares: Kenya and Canada. Ontario: Pandora Press.

Moore, Henrietta (1994), A Passion for Difference. Essays in Anthropology and Gender, London, Polity Press.

Moser, Carol and Clark, F. (2001) *Victims, perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence*, London, Zed Books:

Mutabazi, N. et Nyassa, S., 2008, L'exploitation du Coltan en République Démocratique du Congo: Trafic et guerre, SARW, Johannesburg.

Nahoum-Grappe, V. (1997), "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)", in C. Dauphin et A. Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel.

Nahoum-Grappe, V. (1997), « Purifier le lien de filiation », La Revue CLIO, n°5

Nahoum Grappe, V. (1999), « Le viol comme arme de guerre. Conflits armés et violence sexuée au Chiapas et en ex-Yougoslavie », *Flagrant délit* no 9.

Ngbanda, N.H. (2004), Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux, Paris, Duboiris.

Ngolongolo, A. (2006), Conflit intertribal ou manipulation coloniale? Les émeutes de février 1959 au Congo-Brazzaville, Paris, CCINIA Communication.

Nzabakomada-Yakoma, R. (1986), L'Afrique centrale insurgée. La guerre du Kongo-wara (1928-1931), Paris, L'harmattan.

Oakley, A. (1972), Sex, Gender and Society, Temple Smith, London.

Ouédraogo Jean –Bernard et Sall Ebrima (dir) (2008), Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire, Codesria, Dakar.

Palomares, E. et Testenoire, A. (2010), Indissociables et irréductibles: les rapports sociaux de genre, ethnique et de classe, in *L'Homme et la Société: Prismes féministes. Qu'est ce que l'intersectionnalité?*, n° 176-177, avrilseptembre.

Perrot, M. (1998), Les Femmes ou les silences de l'histoire, Paris, Flammarion.

Richards, Paul (ed) (2005a). *No Peace, No War: An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts.* James Currey: Oxford.

Rigouste, M.(2009), L'ennemi intérieur: la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine, La découverte, Paris.

Rollinde, M. (2007), « Femmes garantes de l'identité nationale et communautaire », in Becker, C (dir.). *Genre, inégalités et religion*, Paris, Edition des archives contemporaines, acte de colloque, inter-réseau du programme thématique aspects de l'Etat de droit et démocratie, AUF, p 325-339

Rollinde M. (2010), « Genre et conflits : Femmes victimes, femmes résistantes, femmes pour la paix », revue Aspects, Dossier thématique n°4 : « Les acteurs non étatiques dans les *conflits* armés » pp.115-133.

Roventa-Frumusani, D. (2009), Concepts fondamentaux pour les études de genre, éditions archives contemporaines, AUF, Paris.

Samuelson, M. (2007) 'The disfigured body of the female guerilla: (De) militarization, sexual violence, and redomestication in Zoë Wicomb's *David's Story. Signs: Journal of Women in Culture and Society* 32:4, pp.833-856.

Shalhoub-Kevorkian, N. (2009), *Militarization and violence against women in conflict zones in the Middle East*, Cambridge university press, UK.

Sindjoun, L. (2002), L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide, Paris, Economica.

Sindjoun, L.(2002), Sociologie des relations internationales africaines, Paris, Karthala.

Small Arms Survey (2007), *The Militarisation of Sudan: A preliminary review of arms flows and holdings*. Sudan Issue Brief: Human Security Baseline Assessment no. 5, April. www.smallarmssurvey.org

Spittael, S. et Hilger, P. (2010), Cartographie des motivations derrières les conflits armés : Province Orientale (RDC).

Thébaud, F. (1995), *Écrire l'histoire des femmes : bilan et perspectives*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches (publié en 1998 aux Éditions Fontenay/Saint-Cloud, actualisé et complété pour une réédition en 2007).

Thébaud, F. (2004), « Penser la guerre à partir des femmes et du genre: l'exemple de la Grande Guerre », Astérion, 2, pp. 179-196.

Tremblay, M., Thanh-Huyen B.C., Marques-Pierrera B., Sineau M.(2007), *Genre, citoyenneté et représentation*, Paris, PUL.

Tshibwabwa, K.J (2006), « Nations congolaises de possession et crise de l'Etat-nation dans le processus de mondialisation », in Mbata, M. (dir.), *Nationalisme, panafricanisme et reconstruction africaine*, Dakar, Codesria

Tshibwabwa, K.J (2007), « Miser sur les stratégies féminines locales comme alternatives aau développement durable à la base et à la réduction de la pauvreté en société post-conflit », in UCAD/IPDSR, *Stratégies de population et stratégies de développement. Convergences ou divergences ?*, Dakar.

Tshibwabwa, K.J.(2009), « Nationalisme, démocratie et action politique féminine en Afrique précoloniale : vers la reconnaissance d'une histoire politique des femmes », Communication faite à la Conférence internationale organisée par le CODESRIA, Nairobi, du 18 au 20 octobre 2008.

Turshen, Meredeth and Clotilde Twarigaramariya (1998). What Women Do in Wartime: Gender and Conflict in Africa, London, ZED Books.

Turshen, Meredeth (2001). "The Political Economy of Rape: An Analysis of Systemic Rape and Sexual Abuse of Women during Armed Conflict in Africa," in *Victims, perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence*, London, Eds, Moser, C. and Clark, F. Zed Books, pp. 55-69.

Urbain, J.D. (2010), *Lieux, liens, légendes. Espaces, tropismes et attractions touristiques*, in Brochot, A. et De la Soudière, M. (dir.), Autour du lieu, Paris, Seuil.

Utas, Mats (2003). "Sweet Battlefields: Youth and the Liberian Civil War." PhD dissertation, Uppsala University.

Utas, Mats (2005b). "Agency of Victims: Young Women in the Liberation Civil War." In Alcinda Hohwana and Filip De Boeck, eds, *Makers and Breakers: Children and Youth in Postcolonial Africa*. Trenton, NJ: Africa World Press, pp. 53-80.

Vanier, M. (dir.) (2009), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Vanier, M. (2010), Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité, Paris, Economica, 2è édition.

Vershave, F.-X. (2000), Noir silence, Paris, ed. Arènes.

Vigh, Hendrik E. (2007), Navigating Terrains of War: Youth and Soldiering in Guinea-Bissau, New York, Oxford Berghan Books.

Vircoulon, T. (2010), « Militariser les miliciens magiques », in Augé A. et Klaousen P., *Réformer les armées africaines*, Paris, Karthala, p 131-147.

White, A.M. (2007), "All the men are fighting for freedom, all the women are mourning their men, but some of us carried guns: a raced-gendered analysis of Fanon's psychological perspectives on war", *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 32:4, pp: 958-884.

Yaro Y., Pilon M., Kaboré I (2006), « Les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes : un état des lieux au Burkina Faso » in Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique, Colloque international de Yaoundé, 6 au 10 mars 2006.

Young, C. (1965), Introduction à la politique congolaise, Kinshasa-Lubumbashi-Kisangani, IRES.

Yuval-Davis, N. (1997), Gender and Nation, London, Sage.

Zarkov, D.(ed) (2008). Gender, Violent Conflict & Development, New Dehli, Zubaan.

Zartman, W. (1993), International Relations in the New Africa, New Jersy, Englewood Cliffs.

Zongo M. ZONGO (2003), « La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, Karthala, pp. 113-126.

Zibi,P. N. (2009), « Les femmes victimes de conflits armés en Afrique et la réforme du secteur de la sécurité » *Analyse stratégique* du 10 novembre 2009.

II. Rapports et documents

Amnesty international (2007), « Côte d'Ivoire, les femmes, victimes oubliées du conflit ».

Amnesty International (2008), « Nord-Kivu : une guerre sans fin pour les femmes et les enfants », rapport. http://www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/actions_en_cours/rdc_republique_democratique_du_congo/femmes

Berghezan, G et Kundabagenzi, F. (1999), La guerre du Congo-Kinshasa: analyse d'un conflit et transfert d'armes vers l'Afrique centrale. Rapport du Groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité (GRIP), n°99/2, 41 pages.

Bisimwa Nabintu Venantie (2002), Rapport sur le dialogue inter congolais tenu à Sun City en Afrique du sud, du 25 février au 18 avril 2002, inédit.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, « Femmes, Gouvernance endogène et Prévention des conflits en Afrique de l'Ouest », Tome 2 document de travail à l'atelier Niamey (Niger), 26 au 28 avril 2006 in oecd.org/sah

FIDH (2010), «L'Afrique pour les droits des femmes, ratifier et respecter !» Cahier d'exigence, in www.africa4womensrights.org.

HSBA (2008). No standing, few prospects: How peace is failing South Sudanese female combatants and WAAFG. The Sudan Human Security Baseline Assessment, Brief no. 8, september.

Human Rights Watch (2007), « Mon Coeur est coupé. Violences sexuelles commises par les forces rebelles et progouvernementales en Côte d'Ivoire", Volume 19, No. 11 (a)

Human Rights Watch (1994). Civilian Devastation: Abuses by All Parties in the War in Southern Sudan. New York.

Human Rights Watch (2009), article de Kippenberg, J. «Les soldats violent, les commandants ferment les yeux », Rapport de juillet 2009, n° 1-56432-511-3

International Crisis Group, (2002), God, Oil and Country, Changing the Logic of War in Sudan, International Crisis Group Press, Brussels

International Alert (2004), *Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action*, Hunt Alternatives Fund and International Alert.

Leone's Revolutionary United Front (1992), *Journal of Women in Culture and Society [Signs]*, vol.32, no.4, pp.885-910. Clarendon Press: Oxford.

Nations-Unies, Conseil de sécurité (2001), Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo.

Nations-Unies, Conseil de sécurité (2002), Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, S/2002/1146

Nations-Unies, Conseil de sécurité (2003), Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, S/2003/1027.

Rapport de l'OMCT (2003), « la violence contre les femmes au Mali », soumis au Comité des Nations Unies des droits de l'homme, in http://www.omct.org/

RDC/Ministère du Plan (2005), *Monographie de la province du Nord-Kivu*, Kinshasa/Gombe (Réalisé par l'Unité de pilotage du processus DSRP).

RDC/Ministère du Plan (2005), *Monographie de la province du Sud-Kivu*, Kinshasa/Gombe (Réalisé par l'Unité de pilotage du processus DSRP).

RDC/Ministère du Plan (2005), *Monographie de la province de la province Orientale*, Kinshasa/Gombe (Réalisé par l'Unité de pilotage du processus DSRP).

RDC/Ministère du Plan (2005), *Monographie de la province du Kasaï-Oriental*, Kinshasa/Gombe (Réalisé par l'Unité de pilotage du processus DSRP).

RDC/Ministère du Plan (2005), *Monographie de la province du Katanga*, Kinshasa/Gombe (Réalisé par l'Unité de pilotage du processus DSRP).

RDC/Ministère du Plan (2005), *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa/Gombe (Réalisé par l'Unité de pilotage du processus DSRP).

RFDP (2003), *Dialogue inter congolais, implication de la femme et principaux acquis*, Constitution de la RDC, février 2006

RFDP, IA, RFDA (2004), Le corps de la femme comme champs de bataille pendant les guerres à l'Est de la RDC.

RFDP (2010), Les coutumes discriminatoires dans les chefferies de Ngweshe et Kabare.

Rassemblement pour le progrès(RP), « Pour que l'on n'oublie jamais, recueil des témoignages sur les massacres commis dans l'est du Congo/Zaïre par les armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi », inédit

(UNIFEM), (FNUAP) (2002), « Les femmes, la guerre, la paix : l'évaluation d'experts indépendants sur l'impact des conflits armés sur les femmes et le rôle des femmes dans l'édification de la paix » in Le progrès des femmes à travers le monde, vol. 1.

UNMIS (UN Mission in Sudan) (2006), Comprehensive Peace Agreement. http://www.unmis.org/English/cpa/htm